

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol 6—No. 112—Samedi, 16 Mars 1912

Abonnement: \$1.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'annonces: 1ère insertion 15c. la ligne 2ème insertion, 10c. la ligne.

Publié tous les Samedis par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



LA VIGIE

Samedi, 16 Mars 1912

GRAND CITOYEN
ET GRAND CHRÉTIEN

La mort de M. E. E. Taché, chef du ministère des Terres et Forêts, est un deuil national. Le brave homme s'en va regretté de ses supérieurs, des fonctionnaires de toutes les branches de l'administration et particulièrement de la sienne, des sociétés religieuses et charitables de Québec, des humbles et des pauvres qu'il assistait journellement, de tout le monde, nous pouvons dire, puisque tout le monde connaissait, au moins de réputation, l'esprit chrétien et le civisme de cet homme de bien.

Modeste, travailleur, artiste, M. Taché combinait, dans son action, ces trois qualités de telle sorte qu'on ne peut pas dire laquelle l'emportait sur les deux autres, mais que toutes trois contribuaient, sans se nuire, à lui faire entreprendre et achever beaucoup de choses utiles, dans l'intérêt public. Quelques-unes de ses œuvres se rattachent intimement à l'histoire de la province de Québec, qu'il a fait respecter et aimer, chez nous et au-delors. Ceux qui l'ont connu et qui l'ont suivi dans sa longue carrière ont le devoir de ne pas laisser périr sa mémoire, car sa vie fut un enseignement qui ne doit pas être perdu pour les nouvelles générations. Peu d'hommes de notre temps ont plus contribué que lui à assurer la stabilité des institutions de la province française de Québec, et à rendre ses citoyens fiers de leur origine, de leur histoire, de leur mission. La devise "Je me souviens", qui se lit au blason de la province, est de lui. Si nous continuons de la mettre en pratique, après l'avoir fait accepter par le monde civilisé, nous exécuterons, au prix de sacrifices sans doute, mais certainement, une influence qui s'annonce déjà singulièrement agissante et vigoureuse sur le terroir où la Providence nous a permis de vivre et de nous multiplier.

Par sa famille, par ses alliances et par son mérite personnel, M. Taché appartenait à l'élite de la société canadienne. Il a contribué à grandir un nom qui avait du lustre. Ce n'est pas peu dire. Laurier disait dernièrement en parlant de Blake: "C'est une des tristes, tristes conditions de la vie que nous ayons une si courte mémoire." Nous faisons le vœu que cette réflexion ne s'applique pas à l'auteur de la devise "Je me souviens."

L'ATTITUDE IMPECCABLE DE LAURIER

L'homme du jour et de demain

Les libéraux sont fiers de sir Wilfrid Laurier. Ils s'attendaient à le voir prendre, sur cette question des écoles du nouveau territoire annexé à la province de Manitoba, une position conséquente avec sa conduite passée, mais ils ne savaient pas si l'occasion lui serait donnée de mettre en pleine lumière les principes libéraux qui inspirent sa politique. L'inquiétude est maintenant finie. Sans autre auxiliaire que cette indomptable puissance de la logique et du bon sens, sir Wilfrid reste le chef vénéré de la phalange entière des députés libéraux qui forment l'opposition à la Chambre des communes, malgré l'apparente défection de dix-sept d'entre eux, et il reste incomparablement au-dessus des membres du cabinet Borden, malgré qu'il les ait appuyés de son vote sur une motion directe de non-confiance.

La raison du prestige qui s'attache au chef libéral, c'est qu'il ne violente pas la conscience de ses amis politiques et qu'il ne permet pas que personne violente la sienne. "J'aborde cette question des écoles, dit-il, librement, joyeusement, sans défiance, Je ne l'aborde pas comme chef de parti. Comme parti, nous ne sommes pas responsables de la législation actuelle. Je ne désire contraindre personne. C'est une chose qui doit être laissée à la conscience de chacun de ceux qui m'ont honoré de leur confiance... Laissez-moi dire ceci: je n'ai pas trompé le peuple de ma province; je n'ai pas trompé le peuple du Canada. Le règlement que j'ai fait de la question scolaire du Manitoba en 1897 a été un effort consciencieux de faire ce qui était juste pour tout le pays. Il n'était nullement en contravention du jugement du Conseil Privé qui n'a jamais ordonné la restauration des écoles séparées dans le Manitoba. Je dis plus: la minorité du Manitoba n'a jamais demandé au Conseil Privé la restauration complète des écoles séparées telles qu'elles existaient avant 1890."

Cette citation prouve que sir Wilfrid ne pouvait pas, dans son âme et conscience, répudier sa politique de 1897. C'est l'idée fondamentale du discours qu'il a prononcé à la Chambre, le 12 mars 1912. "Mon attitude est bien connue, dit-il, je suis aujourd'hui au même point que j'étais il y a seize ans, que j'ai été d'année en année, de jour en jour depuis cette époque. Je suis sur le même terrain et sur la même plate-forme que j'occupais en 1897. Je ne toucherai pas maintenant à l'autonomie du Manitoba... La passion qui autrefois faisait rage autour de cette question s'est apaisée, mais de même que les vagues soulevées par la tempête s'agitent encore après que le soleil brille, de même la passion persiste après que la cause est disparue. Il en est ainsi aujourd'hui. J'ai trouvé que le meilleur moyen de traiter ces questions est de les aborder dans un esprit de modération, en respectant les sentiments des autres aussi bien que les miens. J'ai appris à appliquer cette doctrine même au règlement de la question scolaire. En cette occasion, j'en appelle aux meilleures classes des diverses races et des diverses croyances, excepté celle qui siège actuellement sur les banes du Trésor. Quelqu'un ait été mon succès ou mon insuccès, je me propose de tenir la même conduite aujourd'hui. J'aurai, dans l'opposition, la même politique que j'avais quand j'étais au pouvoir. Jamais je ne lèverai la main pour amener la discorde dans ce pays, et c'est pourquoi je voterai contre l'amendement au bill." Telle est, en résumé, la doctrine de sir Wilfrid Laurier. Ceux qui n'ont pas la même foi politique, n'approuveront pas sa conduite, et en cela ils ont pleine liberté. Mais ceux qui croient que la concorde est indispensable à la prospérité et même à l'existence de la nation, et que cette concorde ne peut régner que si les droits des provinces sont sauvegardés, devront forcément admettre que l'attitude du chef libéral est la seule rationnelle, puisque c'est la seule qui puisse empêcher l'autorité fédérale de venir en conflit avec l'autorité provinciale.

Nous savons bien que les défenseurs officiels ou officieux des droits religieux au Canada ne peuvent se montrer satisfaits d'un état de choses qu'ils croient préjudiciable à leurs ouailles. Ceux-là ont blâmé Laurier depuis 1896 et sont incapables de l'approuver aujourd'hui, toujours en vertu de la logique et du bon sens. Mais cette même logique et ce même bon sens les porteront, sans doute, à avoir de semblables rigueurs pour MM. Doherty, Nantel, Monk et Pelletier. C'est ce que nous demandons, et rien de plus. Si, toutefois, quelques-uns de ces défenseurs officiels ou officieux des droits catholiques trouvent qu'ils ont été joués et trompés par un ministre comme ce suave M. Pelletier, pour ne parler que de celui-là, nous osons espérer qu'ils s'en souviendront en temps opportun.

Il y aura toujours cette différence entre l'attitude du chef de l'opposition et celle du ministre des Postes: c'est que le premier est resté inébranlable dans sa conviction et dans son action sans aucun autre intérêt ni bénéfice que d'adhérer à un principe, tandis que le second a subi l'influence du portefeuille et déçu les espérances des braves électeurs qui ont cru en lui. Laurier sort donc de cette nouvelle épreuve avec l'estime des honnêtes gens; M. Pelletier en sort amoindri et conspué par quelques-uns de ses meilleurs alliés.

Il est remarquable que, dans ce débat dont les conséquences se feront sentir au cours des prochaines élections parlementaires, l'effet immédiat a été de mettre au premier plan la grande figure de Laurier et de rejeter dans l'ombre celles du premier ministre et de ses collègues, chez les protestants comme chez les catholiques. Ce phénomène serait inexplicable si l'on ne tenait compte du fait que, malgré son infériorité numérique en Chambre, Laurier est resté l'homme du jour et l'homme de demain. Il continue la tradition de ces géants de l'intelligence qui, dans les arènes ou dans la politique, ne subissent de défaites que pour se relever plus grands et mieux faire briller la petitesse de leurs adversaires.

Quand, après la session, sir Wilfrid viendra rencontrer ses amis de Québec-Est, il aura l'auréole qui distingue l'homme d'honneur et de courage que les coups de la fortune ne peuvent atteindre. Il sera, malgré les apparences, celui qui préside encore, et nécessairement, aux destinées du Canada, et qu'un élan de cœur du peuple va replacer au pouvoir à la première occasion.

L'HONORABLE JULES ALLARD

Nous avons souvent entendu parler de l'honorable M. Jules Allard par des personnes qui ont eu l'occasion de traiter d'affaires officielles avec lui. Les journaux, tant oppositionnistes que ministériels, mentionnent fréquemment son nom et s'occupent de questions qui tombent sous sa juridiction et qu'il doit résoudre en sa qualité de ministre responsable au peuple. Enfin, il nous est arrivé de connaître le sentiment de bon nombre des officiers du ministère des Terres et Forêts, hommes rompus depuis de longues années aux difficultés de cette branche du service civil, et qui, pour la plupart, sont à même de comparer les administrateurs habiles qui se sont succédés à la tête de ce département. Tout ce monde—les hommes d'affaires, les journalistes, les fonctionnaires—est unanime à reconnaître à l'honorable ministre des Terres et Forêts les qualités de l'homme courtis, renseigné, laborieux, méthodique, désireux à la fois de conserver et d'améliorer le domaine public, de lui faire produire le revenu le plus considérable possible, et d'employer les méthodes scientifiques le plus capable de donner ce double résultat.

Il n'y a pas à le nier, —cei soit dit à la louange du ministre et du gouvernement— l'honorable M. Allard a opéré des réformes qui le placent déjà au rang des hommes qui ont le mieux compris les exigences de l'heure présente et la nécessité d'adapter aux temps nouveaux des procédés aussi nouveaux. A ce point de vue, l'organisation du service forestier, sous la direction d'officiers compétents, est l'une des mesures les plus progressives et les plus efficaces de l'administration Gouin. Il a fallu une main souple mais énergique pour couper court à une routine invétérée et substituer, à des méthodes et à des employés qui n'étaient plus à la hauteur de la tâche à accomplir, des spécialistes et des moyens d'action qui pouvaient mettre en pleine valeur nos richesses domaniales. Nous ne savons pas jusqu'à quel point M. Allard est satisfait de l'œuvre accomplie et des résultats obtenus jusqu'à présent, mais le principe est posé, et ce principe, à base scientifique et économique, est une solide fondation sur laquelle il est possible d'édifier tout un système de développement, d'amélioration et de récupération de nos terres et de nos forêts.

Naturellement, ce n'est pas le rôle de l'opposition d'approuver la politique ministérielle, et c'est pourquoi il s'élève parfois des critiques contre le département des Terres. L'Assemblée législative nous a donné, durant la présente session, l'occasion d'entendre quelques-unes de ces critiques et la réponse que leur a faite l'honorable M. Allard. De l'aveu de tous, le ministre a en raison de ses adversaires qui étaient parmi les plus verbeux de la députation.

La force par excellence de l'hon. M. Allard, c'est le respect qu'il inspire à tout le monde par son accent de sincérité et de franchise. On rapporte que l'enfant terrible de l'opposition, M. Armand Lavergne, en apprenant la nouvelle de la nomination de M. Allard au ministère des Terres et Forêts, aurait dit, un peu dépité: "Voilà un honnête homme!" Ce témoignage d'un irréductible ennemi de l'administration actuelle est un hommage involontaire à la vérité.

Le public ne se rend pas un compte exact de l'influence d'un ministre comme l'honorable M.

Allard, mais il est indéniable que son action politique et administrative est l'une des causes les plus efficaces de la prospérité de notre province dans ces dernières années. Dans l'entourage immédiat de sir Lomer Gouin, la personnalité de l'honorable M. Allard est une de celles qui contribuent le plus à désarmer les adversaires, à inspirer confiance aux amis, à créer un puissant courant d'opinion en faveur de l'idée libérale.

Nous avons sous les yeux le Rapport du ministre des Terres et Forêts pour l'avant-dernière année fiscale.

Voici la conclusion de ce Rapport adressé au lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

Je soumetts le tout sans crainte et sans hésitation à la bienveillante appréciation de Votre Honneur, aussi bien qu'à l'examen critique auquel il est nécessairement sujet, me rendant bien compte de tout ce que peut comporter un semblable travail, accompli en toute bonne foi, ayant l'intime et la ferme conviction qu'il ne manquera pas, dans ses conséquences, d'être utile à mon pays."

Examinez cette phrase, étonnamment limpide: c'est le miroir où se reflète, dans toute sa force morale, le caractère de l'honorable Jules Allard, ministre des Terres et Forêts dans le cabinet de sir Lomer Gouin.

L'AVENIR EST SOMBRE

La crise économique devient de plus en plus aigue et menace de créer une hostilité permanente entre l'Est et l'Ouest.

Après la déclaration des fermiers de l'Ouest de recourir à la force armée s'ils ne pouvaient obtenir justice au moyen du vote; après le discours d'un député libéral de la législature du Manitoba à l'effet qu'une motion pour opérer la séparation politique de l'Est et de l'Ouest recevrait son appui, voici qu'un protectionniste tory de l'Alberta, M. R. B. Bennett, député de Calgary au parlement d'Ottawa, jette le cri d'alarme, et, dans un discours au Canadian Club de Montréal, prévient les manufacturiers de l'Est que le seul moyen de maintenir la Confédération en existence est de diminuer les droits d'accise sur les effets fabriqués au Canada, d'établir des industries dans l'Ouest et d'augmenter les facilités de transport des produits de l'Ouest en construisant de nouveaux chemins de fer et en diminuant les taux de fret. Il affirme que le sentiment de la population de l'Ouest est actuellement hostile à la population de l'Est et aux institutions monarchiques. Si on laisse faire, dit-il, la Confédération est fatalement destinée à se scinder en deux parties, dans un avenir prochain.

Comme on le voit, cette crise de l'Ouest est uniquement provoquée par les exactions des compagnies de chemins de fer, des manufacturiers et du gouvernement.

La réciprocité avec les États-Unis aurait eu pour effet de créer un marché avantageux pour les produits de l'Ouest, et d'y augmenter la circulation de l'argent tout en abaissant le coût d'un grand nombre d'objets de consommation. M. Bennett, tout protectionniste qu'il est, l'admet formellement.

Maintenant que le marché des États-Unis leur est fermé, les consommateurs de l'Ouest sont à la merci des millionnaires de manufactures et de chemins de fer, à qui M. Bennett demande de faire des sacrifices, pour sauver la nation. L'expérience et le bon sens nous apprennent qu'avec un gouvernement protectionniste et antiréciprocitaire, les manufacturiers et les magnats des chemins de fer vont exiger la dernière livre de chair des gens de l'Ouest comme ceux de l'Est. Les cultivateurs et les ouvriers, tous consommateurs, qui forment l'immense majorité de l'électorat canadien, finiront par comprendre cela, et avant que la Confédération se disloque, verront à chasser du pouvoir les

ministres qui sont en train de provoquer la guerre civile ou la sécession volontaire entre l'Est et l'Ouest, en affaissant le peuple.

LE CAMELEONISME, VOILA L'ENNEMI

Il ne faut pas perdre de vue que l'hon. M. Pelletier, député du comté de Québec, ministre des Postes, représentant officiel de la ville et du district de Québec dans le cabinet Borden, est aussi directement ou indirectement intéressé dans un bon nombre d'entreprises particulières plus ou moins connexes à la politique du gouvernement fédéral, en ce qui concerne les entreprises d'intérêt public dans le port et dans la ville de Québec.

M. Pelletier est connu à Québec pour un homme qui soigne ses intérêts personnels avec un soin jaloux. Son passé politique est une série de métamorphoses et de enlattes, toutes intéressées. Sa coalition avec Mercier, en trahissant ses amis conservateurs pour se mettre du parti national, était intéressée. Il voulait un portefeuille. Sa trahison de Mercier, pour revenir au parti conservateur, était intéressée. Il se vengeait de ne pas avoir eu de portefeuille. Sa désertion du champ de bataille et de son chef, l'hon. M. Flynn, pour rentrer sous sa tente après avoir profité des avantages du pouvoir durant plusieurs années, était une désertion intéressée. Il était fatigué de n'avoir plus de portefeuille. Son rapprochement des chefs nationalistes et sa camaraderie avec eux dans les mois qui ont immédiatement précédé et suivi la campagne du 21 septembre 1911, étaient des mouvements intéressés. Il voulait ravoir un portefeuille. Sa volte-face de ces derniers jours sur la question des écoles, et celle de ces dernières semaines sur la question de la marine, sont également intéressées. Il veut garder son cher portefeuille. Cet homme a subordonné les principes et l'intérêt public à ses intérêts personnels. Ce portefeuille "hérissé d'épines" qu'il dédaigne en paroles, c'est lui qui le portait à trahir son parti en 1885, à trahir Mercier en 1891, à trahir Flynn, vaincu, à trahir Borden pour se rapprocher de Bourassa, à trahir Bourassa pour ne pas perdre les honneurs grâce de Borden. La politique du portefeuille, c'est ce qui distingue la carrière publique de M. Pelletier. Otez de sa vie l'ambition du portefeuille, vous ne pourriez expliquer ce mépris profond et universel non plus que ce manque de confiance que lui témoignent ses propres amis et alliés. Vous n'expliquez pas davantage le malaise qu'éprouve à l'heure présente le clergé catholique, d'un bout à l'autre du pays, depuis que ce représentant indigne des intérêts catholiques a fait option entre le pouvoir et le devoir, entre son portefeuille et sa conscience.

Nous connaissons un vieux curé du comté de Québec, le doyen des curés de ce comté si nous ne faisons pas erreur, qui, dérogeant à ses habitudes, est allé au poll enregistrer son vote pour M. Pelletier, le 21 septembre dernier. La conscience, l'honneur, le patriotisme, et peut-être aussi un reste d'amertume contre Laurier, dictaient à ce vénérable vieillard une démarche qui a contristé plusieurs de ses paroissiens. Inconnu dans le comté de Québec, aidé par les nationalistes, reconnaissant publiquement pour chefs MM. Bourassa, Lavergne et Monk, M. Pelletier promenait d'une paroisse à l'autre ses dénonciations de la politique navale de Borden

encore pire, disait-il, que celle de Laurier, et il captait ainsi des votes, même dans le clergé. Combien de curés du comté de Québec iraient-ils aujourd'hui renouveler leur confiance en ce caméléon? Le portefeuille "hérissé d'épines" qui a fait de M. Pelletier l'un des puissants du jour, et, par la même occasion, l'un des amis de cœur de M. Borden, l'a détaché à tout jamais de ses amis d'autrefois, les Lavergne, les Bourassa, les J. E. Bédard, les Chaloult, les abbés Déziel, David Gosselin, Faucher, et tant d'autres qui le méprisaient comme conservateur mais qui s'étaient rapprochés de lui parce qu'il se proclamait nationaliste.

Au moment de l'élection, cela faisait son affaire de marcher avec les nationalistes. Il s'en est servi comme de marche-pied, dans les négociations qui ont suivi le 21 septembre, afin d'escamoter le fameux portefeuille. Ses déclarations, publiées dans son malpropre organe l'Événement, ont été faites aux côtés de M. Armand Lavergne, à Montmagny, à Saint-Ambroise de Lorette. Il avait besoin de toutes les influences nationalistes pour faire valoir ses titres au portefeuille, et allons donc! il courait humblement l'échine devant ceux dont il attendait l'investiture. Ce fut une comédie grotesque, pour ceux qui connaissent le pitre, que cette incarnation soudaine—véritable travestissement—du nationalisme intégral dans la personne de Louis-Philippe Pelletier, et son entrée dans le cabinet fut considérée à Québec, comme le triomphe de la ruse et de l'audace sur la politique honnête et la bonne foi.

Les intrigues n'ont pas été lentes à se développer. A l'heure présente, Québec est un nid d'intrigues.

Nous n'entreprendrons pas de grouper les faits politiques et de nature personnelle qui commandent aux citoyens de Québec de considérer M. Pelletier comme l'ennemi féroce de notre ville, pour ne pas donner des proportions démesurées à notre article. Mais nous leur disons dès maintenant: "Défiez-vous. L'homme qui a trahi ses électeurs du comté de Québec, l'homme qui a trahi les conservateurs pour se faire introduire dans le cabinet Borden comme facteur du nationalisme, l'homme qui a trahi les nationalistes sur la question des écoles pour se faire l'allié des francs-maçons et des orangistes, l'homme qui a trahi la cause de la religion catholique dans laquelle il a été baptisé—tout cela dans le but de conserver un portefeuille qu'il a subtilisé par un tour de passe-passe—cet homme-là, n'hésitez pas à le croire, est en train de trahir les intérêts de Québec. Rien n'est à l'épreuve de sa ruse et de son audace. Plusieurs de nos hommes publics sont du complot, les uns par calcul, d'autres par étroitesse de vues. Défiez-vous."

SARCLEUR, SARCLURES, SARCLAGES

Extrait textuel des Sarclures du Bulletin du Parler français, fascicule de février 1912:

"Une pensée nouvelle recueillie par un journal: "L'argent est le nerf de la guerre. (Démosthène aux Athéniens.)" "Parce qu'il n'a fait de faute en redigeant cette sentence, le journaliste se demandera pourquoi le Sarclure l'a relevé?"

Réponse:—C'est pour démontrer qu'un sarclure a plus d'acuité de sarcler son jardin que celui de son voisin."

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

OFFRE A LOUER DES COFFRETS DE SURETE

pour la garde de débiteurs, certificats d'actions, documents importants, bijoux et autres valeurs.

a son Bureau Principal

et a sa Succursale de St-Roch.

A LA LEGISLATURE

Lundi, 11 mars 1912.

La chambre a siégé à 4 heures et à 6:30 heures. Elle a fait abondante besogne au point de vue de la législation d'intérêt privé. Plusieurs bills de cette rubrique étudiés en comité général, ont reçu leur exeat vers le Conseil législatif.

Il y a eu aussi des réponses à de nombreuses interpellations, d'ailleurs en général très volumineuses de sorte que le Feuilleton du jour se trouve de par la séance d'aujourd'hui très considérablement soulagé.

La Chambre a adopté en troisième lecture le bill constituant en corporation la Compagnie "King Edward Park and Amusement Company", de Montréal. Ce bill a été amendé de façon à ce que cette compagnie King Edward n'ait le droit de vendre que du vin et de la bière et non d'autres boissons fortes, et pourvu que ce vin et cette bière soient servis à table et non à la barre.

On a aussi passé en troisième lecture le bill concernant la Compagnie du Chemin de fer Québec et Lac St-Jean tel qu'amendé par le comité des bills privés, puis on est venu au bill amendé la charte de la cité de Montréal, et qui a subi un amendement l'autorisant à prohiber ou à permettre le service d'autobus dans certaines rues.

La principale interpellation au point de vue de l'actualité a été celle de M. Bernard, député de Shefford, qui a appris de l'honorable ministre de l'Agriculture que le gouvernement avait décidé de construire la route projetée de Montréal à Rouse's Point, et que les municipalités qui elle doit traverser sont Laprairie, paroisse, Laprairie ville, Saint-Philippe, Saint-Jacques, Saint-Cyprien, Laprairie et village de Saint-Bernard de Lacolle. Des arrangements ont été conclus entre le gouvernement et ces diverses municipalités pour l'établissement de cette route. Les municipalités de Saint-Philippe, Saint-Jacques, Saint-Cyprien et village de Napierville se sont engagées par résolutions à adopter le règlement ordonnant les travaux et à contribuer pour 81000 par mille ans travaux de confection de cette route. La paroisse de Laprairie s'est engagée à contribuer pour 86000 à la construction de la Route Internationale dans ses limites.

A Saint-Bernard de Lacolle, la partie de la route qui traverse cette municipalité doit être mise à la charge des contribuables qui y sont intéressés et le gouvernement a une requête de la majorité de ces contribuables qui vont demander au conseil de passer le règlement ordonnant les travaux.

Le gouvernement est à étudier la question d'offrir les mêmes conditions pour l'établissement d'une route de Montréal à Sherbrooke.

La Chambre s'est ajournée à demain.

Mardi, 12 mars.

La Chambre a voté deux fois cette après-midi et le résultat en a été presque sensationnel; d'abord sur un amendement proposé par l'opposition à la troisième lecture des résolutions relatives au projet d'amélioration de la voirie rurale, et ensuite sur un autre amendement de même provenance à la troisième lecture du bill relatif aux droits sur les successions. Le premier amendement a été rejeté par un vote de 54 à 9. La droite a été absolument compacte en faveur du gouvernement tandis que dans les deux cas il y a eu défection au sein de la gauche: M. Pennington, député de Mégantic, a voté chaque fois avec le gouvernement et on a remarqué que M. Plante, député de Beauharnois, avait lui pour ne pas voter sur l'amendement concernant les lous chemins. La droite a vivement applaudi le député de Mégantic et la gauche semblait désemparée d'autant plus que le chef de l'opposition n'y était point et non pas ses lieutenants qui siègent à sa gauche et à sa droite, MM. Bourassa et Prévost.

La Chambre s'est d'abord occupée des résolutions autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins. M. Sylvestre, député de Montcalm, a proposé en amendement une motion de non confiance et invitant le gouvernement à faire modifier les dites résolutions de façon à conserver aux contribuables des municipalités, les droits, garanties et recours qu'ils possèdent en vertu des lois générales ou des chartes en vigueur.

A l'appui de cet amendement M. Sylvestre a dit que ces résolutions avaient pour effet de rendre la loi onéreuse pour les municipalités et l'hon. M. Caron a répondu qu'il n'en pouvait être ainsi parce que les contribuables sont appelés eux-mêmes à gagner l'argent qui sera dépensé pour l'amélioration des chemins, dont ils auront le bénéfice, qui constitueront pour eux un véritable capital sur lequel ils auront à payer seulement deux pour cent d'intérêt et qui leur restera lorsque ce capital sera entièrement payé par le gouvernement.

M. Bernard, le secondaire de la motion, prétend que cette mesure comporte un attentat à l'autonomie des municipalités, que si elles contractent un emprunt de plusieurs mille piastres, elles devront avoir le droit d'indiquer à quel endroit le chemin macadamisé devra être construit.

L'hon. M. Taschereau affirme que le gouvernement respecte absolument l'autonomie des municipalités, car il est décrié que le Conseil Municipal peut adopter des résolutions dans le but de pourvoir à l'entretien des chemins macadamisés. Il n'est pas besoin de l'approbation des électeurs municipaux puisque en réalité c'est le gouvernement qui se porte responsable de la somme empruntée et qui en paye le fonds d'amortissement.

M. Girard, député de Compton, et l'hon. M. Mackenzie ont ajouté quelques remarques puis l'amendement a été mis aux voix, et c'est alors que toute la droite a rejeté avec enthousiasme cette motion de non confiance, avec M. Pennington, député conservateur de Mégantic, par une majorité de 45 voix, soit 54 à 9.

L'orateur a appelé le bill 26 relatif aux droits sur les successions. C'est alors que M. Bernard, député de Shefford, s'est lancé pendant quelques minutes dans ses arguties ordinaires, puis a proposé l'amendement suivant à la troisième des résolutions, appuyé par M. Lavergne: Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale: Que tout en consentant à la troisième lecture du bill, cette Chambre croit devoir inviter le gouvernement à faire amender sa mesure ou à en présenter une autre, exemptant également de taxes toutes parts d'héritage en ligne directe entre mari et femme dont la valeur n'excède pas \$3,000, au cas de partage d'une succession s'élevant à plus de \$15,000.

Cet amendement a été rejeté par un vote de 51 à 10. M. Plante, député de Beauharnois, étant rentré au bercail, mais M. Pennington, député de Mégantic, votant encore cette fois avec la

droite, c'est-à-dire contre la motion de non-confiance proposée par l'opposition.

Cet incident a été souligné par la droite, et la gauche en était émue et apparemment fort désappointée.

La Chambre a ensuite étudié les résolutions concernant les traitements des employés du service civil. Au cours de la discussion, sir Lomer Gouin a déclaré que le gouvernement provincial avait l'intention de procéder tout comme à Ottawa sur ce sujet et que la classification du service intérieur s'étendrait subséquemment d'abord aux plus petits salaires, comme ceux des messagers, des gardes de prison, et c'est l'intention et le but du gouvernement d'être à leur égard aussi généreux que la province peut le faire. Ce fut la réponse faite aux diverses questions posées par M. Langlois, de Montréal, et M. Cousineau, de Jacques-Cartier. L'hon. M. Taschereau a répondu au député de Québec-Est, M. Létourneau, que c'était l'intention du gouvernement d'augmenter aussi, à partir du 1er mai prochain, le salaire des ouvriers employés par le ministre des Travaux publics.

La Chambre s'est occupée dans la soirée de quelques bills d'intérêt privé. M. Mousseau, député de Soulanges, a retiré le bill amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la Province de Québec.

L'orateur ayant ensuite appelé l'item 10 de l'ordre du jour pour étude, en comité général, de la résolution relative aux revenus provenant de la mise à exécution de la loi concernant les véhicules moteurs et qui a pour but d'employer les honoraires perçus et les pénalités imposées au paiement des dépenses encourues pour l'amélioration de la voirie rurale, M. Prévost, député de Terrebonne, a signalé son retour à la Chambre par de l'obstruction à cette mesure, laissant libre cours à sa fantaisie, il a essayé de tourner en ridicule le vénérable député de Richelieu, M. Cardin, qui finalement s'est contenté de dire en s'adressant au député de Terrebonne: "Continuez votre théâtre." Après avoir tenté plusieurs efforts par des motions en amendement qui furent déclarées hors d'ordre sur les observations de l'hon. M. Taschereau, finalement il provoqua un vote sur une motion régulière à l'effet que le gouvernement devra affecter les dits revenus en question exclusivement à la confection des grandes routes nationales d'après des plans définis. Cet amendement a été rejeté vers 11:30 heures par un vote de 35 à 8 et les résolutions ont été adoptées en troisième lecture.

La Chambre s'est ajournée à demain.

Mercredi, 13 mars.

Le chef de l'opposition n'y étant pas, à cause de maladie, la gauche a semblé vouloir marquer le temps, et c'est pour cela que l'après-midi s'est passée dans la discussion sur des sujets de troisième importance.

Il y a eu vote à la fin de l'après-midi à la troisième lecture des résolutions concernant les traitements des membres du service civil.

M. Galipeault, député de Bellechasse, a présenté un bill à l'effet d'amender l'article 381 du Code civil, qui a pour but de décréter que la coupe du bois soit considérée comme bien immeuble au lieu de bien meuble et personnel. Ce bill a subi sa première lecture.

A cause de l'absence du chef de l'opposition, la considération de plusieurs mesures a été remise à demain, entre autres, la troisième lecture de la loi amendant la loi électorale.

M. Prévost, sur une demande de production de documents à "Miquelon" une partie de la séance et comme c'est un sujet qui n'est pas nouveau, la Chambre a paru s'y intéresser que très peu. L'honorable M. Allard, cependant, a répondu au député de Terrebonne, et fut suivi naturellement de M. Lavergne qui n'a pas fait à son habitude de s'attendrir pendant quelques minutes sur le sort du colon.

M. Bernard, député de Shefford, a aussi fait quelques remarques à l'occasion d'une demande de documents échangés entre différentes personnes et le gouvernement relativement à l'observation de la loi des licences dans le district de Bedford. Il a profité de la circonstance pour faire parade de ses sentiments politiques et pour accuser le gouvernement de certaines injustices qui auraient été commises et se plaindre du zèle de quelques officiers du revenu qui cherchent à exercer leurs fonctions au bénéfice d'un parti politique qui n'est pas celui du député de Shefford. Sir Lomer Gouin est intervenu pour demander au député de Shefford de spécifier ses accusations ou de faire connaître les noms des officiers dont il désapprouve la conduite, mais M. Bernard s'est retranché derrière le secret garanti par sa parole donnée de ne pas les dévoiler. MM. Prévost et Lavergne ont intervenu et eucharisèrent sur le thème, M. Lavergne nommant MM. Henri Audet et Arthur Malet comme étant les personnes visées par le député de Shefford, et M. Prévost trouva le tour d'avoir des paroles amères à l'égard du chef de la police du revenu de Montréal.

Le premier ministre protesta énergiquement contre les dires de la gauche et défendit M. Francis Archambault, de Montréal qui, dit-il, est un citoyen éminemment respectable. Quoiqu'en dise la gauche, continua le premier ministre, le gouvernement n'a pas besoin de cabaler de la façon dont on l'insinue pour que le peuple approuve la politique et la conduite du parti actuellement au pouvoir dans la province. Le député de Terrebonne a fait très souvent des discours et il lui arrive même parfois de les contredire quelques jours après, comme c'est arrivé à Ste-Agathe, il n'y a pas tres longtemps. M. Cousineau a lancé ses affirmations gratuites, et sur protestation du premier ministre, il s'empressa de dire: "Je n'ai pas de preuve, mais on affirme." Le député de Jacques-Cartier avait dit qu'en 1908 l'association des hôteliers avait souscrit un fort montant au fonds électoral. M. Girard dit quelques mots de même que l'hon. Trésorier de la Province et aussi M. Robillard, député de St-Jacques qui protesta contre les insinuations faites contre M. Francis Archambault.

L'orateur, après ce débat demanda le concours dans les résolutions concernant le traitement des membres du service civil. M. Lavergne proposa en amendement la troisième lecture de ces résolutions que celles-ci soient reconsidérées de nouveau en comité général de la Chambre pour les amender de façon à ce que le traitement de l'assistant-procureur-général soit au même niveau que les autres sous-ministres des autres départements, et cet amendement fut rejeté par un vote de 52 à 11. Subséquentement, M. Girard proposa un amendement exprimant le regret que la portée des résolutions ne s'étendit pas au personnel du service extérieur. Cette motion fut rejetée par un vote de 48 à 15. M. Langlois (St-Sauveur), Langlois (Montréal), Séguin et Deris votant cette fois avec l'opposition.

Dans la soirée on n'a guère avancé les choses. La Chambre siégeant d'abord en comité général pour étudier les bills d'intérêt privé; le comité a rapporté progrès sur le bill concernant la ville de Westmount et de même que sur le bill 112 de la Montreal Tramways Company, M. Lavergne semblant disposer à faire de l'obstruction puisqu'il demanda que le président commençât la lecture au complet de ce monumental document, de près de 400 pages.

L'hon. M. Allard, ministre des Terres et Forêts communiqua à la Chambre, la nouvelle de la mort de M. E. E. Taché, sous-ministre du département, et dont il fit un délicat éloge. Il fut suivi, dans ses remarques, par MM. Prévost et Lavergne, l'hon. Mackenzie et sir Lomer Gouin, ce dernier proposant en outre l'ajournement de la Chambre en signe de deuil.

Judi, 14 mars.

Pas de chef de l'opposition non plus aujourd'hui, qui est encore malade, et pas de chef nationaliste qui, affirme-t-on, est parti pour ne pas revenir, de sorte que c'est M. Jean Prévost, ancien ministre dans le cabinet Gouin, qui dirige la gauche d'une manière plus ou moins heureuse.

Les divers comités permanents de la Chambre ont fait cette après-midi le dernier rapport de leurs séances respectives, et après l'avis de double séance quotidienne, à partir de mardi prochain, c'est un autre signe que la session tire à sa fin.

Son honneur le lieutenant-gouverneur a requis cette après-

midi à la salle du Conseil législatif la présence de l'Assemblée législative pour donner sa sanction au nom de Sa Majesté à 56 bills d'ordre public et d'intérêt privé. Sir Lomer Gouin et l'hon. M. Péroudeau représentaient le Conseil exécutif aux côtés de S. H. le lieutenant-gouverneur. C'est M. Geoffrion, le nouveau greffier de la Couronne à la Chancellerie, qui a fait la nomenclature de ces bills et demandé la sanction.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Prévost s'enquit auprès du gouvernement s'il était vrai qu'il avait en délégation chez le premier ministre, le matin, de l'association des débiteurs de liquéurs. Sir Lomer Gouin répondit dans l'affirmative et dit que cette délégation avait suggéré des amendements à la loi des licences quant à des formalités relativement aux requêtes et quant aux heures de fermeture. Le premier ministre a ajouté qu'il attendait une autre délégation, ces jours prochains, des sociétés de tempérances; on a suggéré la création d'une commission. Le gouvernement à ce sujet prendra une décision lorsqu'il aura entendu les deux parties intéressées.

Il y a eu ensuite une longue série d'interpellations qui figuraient à l'ordre du jour depuis quelques temps dont plusieurs inscrites respectivement aux noms de MM. Mousseau, Morrisset, Francoeur, Geoffrion, Hay et Walker, tous députés ministériels. Toutes les réponses furent de très intéressants documents et qui démontrèrent d'une façon très substantielle les progrès accomplis sous le régime libéral.

M. Sauvé, député de Deux-Montagnes a soulevé un débat en demandant une production de documents concernant l'Union mutuelle universelle. Il s'est attaqué au gouvernement, alléguant négligence et le tenant responsable de la banqueroute de certaines compagnies d'assurance mutuelle.

L'hon. M. Mackenzie a répondu que c'était en vain que l'opposition cherchait à faire du capital politique avec cette question. Il fit observer que la loi générale pourvoyant à l'organisation, à l'inspection et au contrôle de ces compagnies d'assurance datait d'au-delà de vingt ans, et qu'en vertu de ses dispositions plusieurs compagnies s'organisaient, et d'après des méthodes d'affaires et une administration vigilante réussissent à s'accumuler de fortes réserves, en appliquant un système au comptant. Avant la mise en vigueur de la loi 1909 il existait quinze compagnies de cette nature. Toutes, à l'exception de six, survécurent à l'application de la nouvelle loi. En vertu des dispositions de cette dernière il devint du devoir du président, du gérant général ou du secrétaire de ces compagnies de faire annuellement, le 1er octobre ou dans les trente jours qui suivent, au Trésorier provincial, un rapport assermenté, démontrant la situation de la compagnie au 31 août précédent, de même que fut établi un système d'attente et de soins inspection. Selon l'opinion de M. Mackenzie, la faute de ces compagnies qui n'ont pu survivre à la loi de 1909 provient du fait qu'elles avaient négligé de créer un capital de garantie ou un fonds de réserve pour les porteurs de police. Dans la tentative de faire concurrence à des compagnies plus puissantes, elles durent réduire leurs taux et négliger les choix des risques ainsi que leur inspection. L'hon. trésorier a conclu ses remarques en démontrant que l'intervention du gouvernement avait empêché des désastres considérables.

M. Prévost a renchéri sur les observations faites par son collègue de Deux-Montagnes, alléguant qu'il y avait eu vol, et avec ses exagérations habituelles, qu'il y avait eu agiotage autour de certaines liquidations.

M. Tourigny, député d'Arthabaska, rétorquant à des insinuations faites par la gauche, à savoir qu'avec la complicité du gouvernement certains députés avaient forfait à leur devoir en protégeant certaine compagnie, fit la déclaration que la compagnie mutuelle La Provinciale avait fait une liquidation volontaire, qu'elle avait payé cent sous dans la piastre à tous les intéressés et qu'elle garantissait les billets de dépôt jusqu'à leur expiration par l'organisation de la Provinciale à fonds social du Canada.

M. Leclerc, député de Québec-Centre, a fait aussi quelques remarques qui n'ont pas eu l'heur de plaire au député de Terrebonne, signalant la singulière attitude de M. Prévost à ce sujet.

Il était 6 heures.

Un cours de la soirée on s'est occupé dans la première partie des bills d'intérêt privé.

Après cette phase, la Chambre a adopté en troisième lecture la loi autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins, puis on a repris un item de l'ordre du jour qui avait été abandonné depuis plusieurs semaines, les subsides à accorder à Sa Majesté, et c'est Spencer Wood qui a fait les frais et le sujet de l'éloquence fantaisiste de la gauche. C'est M. Bernard de Shefford qui a attaché le grelot, et comme la gauche manque de tête depuis que le chef de l'opposition est malade, la galerie s'est amusée à entendre discuter après M. Bernard, MM. Cousineau, Prévost et Lavergne qui se sont efforcés de ridiculiser tout le cérémonial qui entoure l'ouverture ou la prorogation d'une session et à déplorer les dépenses occasionnées pour l'entretien de Spencer Wood. M. Langlois, député de Montréal, a pris part au débat et a parlé en faveur de l'abolition de la résidence gubernatoriale actuelle. L'hon. M. Taschereau d'abord, puis sir Lomer Gouin ont démontré que les critiques de l'opposition n'avaient point leur raison d'être, que dans les autres provinces, contrairement à ce que l'on a affirmé, il se fait beaucoup plus de dépenses à ce sujet qu'à Québec, que Spencer-Wood avait été prêt à un gouvernement provincial qui était chargé simplement de l'entretien, que la province était maintenant dans une position financière florissante et qu'il était de son devoir à titre de la plus vieille province de la Confédération et à cause de sa situation géographique de pouvoir offrir une hospitalité convenable aux personages de distinction en visite au Canada dans une résidence convenable et à la fois digne du premier citoyen de la province.

L'opposition a présenté sur cet item un amendement à l'effet d'utiliser Spencer-Wood pour des fins humanitaires ou éducatives. Cet amendement a été rejeté par un vote de 41 à 10. M. Doris, député de Napierville, votant avec l'opposition, M. Langlois (Montréal) n'y étant pas au moment du vote.

Il était 11:45 p. m. lorsque la Chambre s'ajourna, et après que M. Prévost eût essayé à démontrer que son vote n'était pas en contradiction avec celui qu'il donna sur le même sujet en 1907.

SPECIAL 50c.
Café Dugal
 AUDITORIUM
Steak de Filet
 — OU —
Sirloin AVEC
Champignons
 Servis tous les soirs, de 8 à 12 p. m., pour 50c.

TABAC CHAMPLAIN à fumer et chiquer

Docteur Albert Angers
 Ex-interne de la Maternité et ex-chef de des hôpitaux de Paris.
 SPECIALITE: Accouchements malades des femmes et des enfants.
 BUREAU et RESIDENCE
 361, Rue St-Joseph
 Tél. 3653. 15 H 140

Charles Vezina, Enrg.
 Entrepreneur Plombier et Electricien
 Appareils de chauffage et poêles de cuisine de tous genres
 Assortiment complet d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes.
 Maison fondée en 1876
 Téléphone 2224
 119 et 123 Rue du Pont

TABAC ROSE QUESNEL doux et naturel

CONVOIS SPECIAUX POUR COLONS

Pour le Nord-Ouest Canadien

Ces convois spéciaux circuleront pour le Manitoba, Saskatchewan et Alberta, tous les mardis durant les mois de mars et avril, afin de donner aux colons et à leurs familles l'avantage de voyager en même temps que leur ménage, instruments agricoles, bétail, etc.

En wagon-Lits "Colonist" (sans accessoires) sera attaché à chaque convoi spécial et les lits y seront fournis gratuitement.

Pour billets et renseignements généraux s'adresser à 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais.

G. J. P. MOORE.
 Agence générale de chemins de fer et paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.
 ou à E. J. HEBERT,
 Premier Ass.-Agent Général
 Gare Windsor, Montréal.



A partir du 8 janvier 1912, les trains partent de Québec comme suit: —

CANADIEN NORD-OUEST

9:30 a. m. — Tous les jours, excepté le dimanche, pour Grand'Mère, Chutes Shawinigan, Joliette, Montréal, etc. Des repas servis sur le char Buffet-Par-loir.
5:00 p. m. — Tous les jours, excepté dimanche pour St-Casimir stations intermédiaires.

QUEBEC & LAC ST-JEAN

8:30 a. m. — Tous les jours excepté samedi et le dimanche pour Chicoutimi, Roberval, etc. char parloir pour Chicoutimi, les lundis et jeudis reviennent le jour suivant.
8:30 a. m. — Le samedi seulement pour St-Raymond.
5:30 p. m. — Tous les jours, pour St-Raymond, excepté le dimanche.
8:00 p. m. — Samedi seulement pour Roberval, Chicoutimi, etc. Char doriotier pour Chicoutimi.

Pour autres informations s'adresser: P. S. Stocking, 32 rue St-Louis; Hone et Rivet, 22 rue Beaulieu; au bureau de chemin de fer, rue St-André; et au Château Frontenac

TAUX REDUITS SUR CHAR "COLONIST" DE SECONDE CLASSE

QUÉBEC À

Nelson, Vancouver, Victoria, Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore.	\$51.00
San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex.	\$51.50

Ces taux réduits ne sont accordés que du 1er mars au 15 avril 1912, inclusivement.

Pour plus amples informations, s'adresser au No. 10, rue Ste-Anne et No. 6, rue Dalhousie, Phone: 567 ou 73.
 G. H. STOTT,
 C. P. & T. A.

INTERCOLONIAL

LE ET APRES DIMANCHE, le 29 OCTOBRE 1911, les trains quitteront comme suit:

- 8:20 A. M.** — Express pour Murray Bay via Rivière-Québec Junction, Rivière-du-Loup, Ste-Flavie et Campbellton, tous les jours, excepté les dimanches.
- 4:20 P. M.** — Express pour Rivière-du-Loup, tous les jours, excepté samedi et dimanche.
- 7:30 P. M.** — Express Maritime pour St-Jean, Halifax et Sydney. Tous les jours, excepté samedi. Ce train ne se rend qu'à Ste-Flavie, le samedi.
- 12:50 P. M.** — Express Maritimes pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours.
- 4:20 P. M.** — Express pour St-Hyacinthe et Montréal. Tous les jours excepté le dimanche.

Pour autres informations et wagons doriotiers ou parlours, s'adresser au bureau des billets de la cité Nos 7 rue du Fort et 32, rue Dalhousie.
 Téléphones: 530 et 59.

S. J. NESTOR,
 Agent des billets pour la ville.

OVER 65 YEARS EXPERIENCE
PATENTS
 TRADE MARKS, DESIGNS, COPYRIGHTS & C.
 Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. J. H. WOODCOCK, on Patents, 215 Broadway, New York, U.S.A.
 Patents taken through J. H. W. & Co. receive special attention in the U.S.A.
Scientific American.
 A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms for Canada, \$1.00 a year, postage prepaid. Sold by all newsdealers.
WILSON & Co., 311 Broadway, New York
 Branch Office, 66 F. St., Washington, D. C.

Discours de l'hon. Rodolphe Lemieux

LES ECOLES DE KEEWATIN

Une charge à fond contre les ministres prévaricateurs

Chambre des Communes, 6 mars 1912

La différence entre ceux qui sont séparés hier du parti ministériel et les trois ministres de la province de Québec, c'est que les premiers nationalistes sont sincères, que les trois ministres ne le sont pas.

J'ai écouté avec intérêt et une grande attention le discours que le ministre des Postes, M. Lemieux, a prononcé hier, dans la Chambre, au sujet de la province de Québec. C'est un discours qui a été très bien accueilli par les nationalistes de la province de Québec. C'est un discours qui a été très bien accueilli par les nationalistes de la province de Québec.

Très bien! très bien! M. LEMIEUX: Non, monsieur l'Orateur, ce discours ne s'adresse pas à l'honorable chef de la province de Québec, mais à l'honorable chef de la province de Québec.

M. LEMIEUX: Les nationalistes sincères répudient ceux qui les ont trompés. Les électeurs répudient aussi les ministres prévaricateurs à la première occasion qui leur en sera donnée dans la province de Québec. Hier soir, j'ai entendu quelque chose de tellement bon que je n'en pouvais croire mes oreilles. En écoutant le discours prononcé par le ministre des Travaux publics, j'ai senti que je n'en pouvais croire mes oreilles.

très honorable chef de la gauche, ses collègues canadiens-français, dans la dernière administration, et les représentants canadiens-français, dans la dernière administration, et les représentants canadiens-français à la Chambre des communes au dernier parlement étaient de grands coupables aux yeux et à l'estime de l'honorable ministre des Travaux publics (M. Monk). Il est vrai de dire qu'en même temps il exerçait son ingéniosité à promouvoir cette agitation, soit en promettant une législation remédiate, soit en faisant miroiter l'idée du rétablissement des écoles catholiques au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta, comme il est également exact de faire observer que, durant les années qu'il a fait partie de ce Parlement, l'honorable ministre n'a pas déposé un avis de motion blâmant le règlement effectué en 1897 par celui qui dirige aujourd'hui la gauche. Mais on peut parler dans un certain sens tout différent lorsqu'on s'adresse à l'électorat, ce dont nous avons eu la preuve au cours des quinze dernières années. Qu'on me permette de rappeler certains faits. Ceux dont les principes rigides étaient, pourtant, assez élastiques pour accepter le règlement de cette question que mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) avait effectué en 1897, auraient pu, peut-être, se sentir entraînés par leurs sentiments patriotiques à désapprouver la politique telle que formulée en ce Parlement et croire que c'était pour ce motif que l'honorable ministre des Travaux publics concluait une alliance formelle avec le parti nationaliste.

Afin de donner au public une preuve de sa sincérité, il a uni son sort à celui qui dirige maintenant le Gouvernement. Tout cela, dans le but de donner à l'honorable premier ministre un peu plus de liberté d'action et de se libérer un peu plus de ses obligations envers les divisions électorales de la province de Québec. Plusieurs membres de cette Chambre se trouvaient dans le comté de Drummond-Arthabaska il y a deux ans. Ils n'ont certainement pas oublié l'incident qui s'est produit en cette circonstance pendant le discours de l'honorable ministre des Travaux publics. Il dénonçait avec véhémence la loi navale du très honorable chef de la gauche aujourd'hui; avec un entrain on ne lui avait jamais connu il fulminait contre le règlement de la question des écoles tel qu'opéré par le gouvernement Greenwood du Manitoba, sur les instances de mon très honorable ami, lorsque, soudain, de la foule une voix cria: "A propos de Borden?" Mon très honorable ami (M. Borden) me pardonna si je me fais l'écho de cette interruption discourtisive, mais ce ne sont que les grands hommes que l'on désigne par leur nom de famille. Et d'autres voix dans la foule immense de répéter "A propos de Borden?"

Quelques VOIX: Il se porte bien. M. LEMIEUX: Il peut se porter bien. Oui, peut-être aujourd'hui. Quelques VOIX: Ecoutez! écoutez! M. LEMIEUX: Il peut se porter bien aujourd'hui, mais ce jour-là, il n'en était pas ainsi. Quelle fut la réponse de l'hon. ministre des Travaux publics? Je demande à mon honorable ami de Simcoe (M. Bennett), ce fougueux lutteur du parti conservateur, d'écouter ceci: Quand on demandait à l'honorable ministre: "A propos de Borden?" il fit demi-tour à gauche, sautant presque, comme il le fait quand il s'agit pour lui de faire adopter les crédits de son ministère, ou, il avait des larmes dans la voix et les yeux en répondant: Borden! Me suis-je rallié au parti conservateur pour qu'on me dise que je suis un partisan de Borden? Il était tout chose, ce jour-là, monsieur l'Orateur.

L'attitude qu'a tenue mon honorable ami, le ministre des Travaux publics (M. Monk) sur la question des écoles depuis quinze ans—et vous, monsieur l'Orateur, êtes témoin du fait—ressemblait à celle qu'il a tenue à propos de la question navale dès le commencement de la session. Vous vous

rappelez, monsieur l'Orateur, que le 29 mars 1909 le Parlement adoptait un projet de résolution pourvoyant à la création d'une marine de guerre canadienne. Vous n'avez certainement pas oublié que celui qui remplit maintenant la fonction de ministre des Travaux publics, a de son siège en cette Chambre dénoncé cette politique et qu'il s'est entièrement opposé à ce projet de résolution. Au cours de la dernière campagne les électeurs de sa division nationaliste ont dû entendre ses discours et l'écouter attentivement. Au témoignage de M. Bourassa et de ses amis, il était le seul membre de cette Chambre qui eût parlé le langage d'un véritable patriote. Les élections passèrent et cet homme-là fut choisi pour former partie de l'administration Borden. A son retour à cette Chambre on lui demanda comment ce changement avait pu s'opérer; quel marché il avait conclu avec le très honorable premier ministre pour faire ainsi table rase de ses opinions contre la marine de guerre, et cela, jusqu'au point de se faire le champion de cette même marine prônée par son chef, le premier ministre. Qu'a-t-il répondu? Qu'il n'avait jamais changé d'opinion; qu'il avait toujours été en faveur d'une politique navale. Il a été même jusqu'à dire qu'il avait appuyé le projet de résolution du 29 mars 1909 et j'ai dû lui mettre sous les yeux les termes mêmes dont il s'était servi tels qu'ils sont rapportés aux Débats. Il n'a pas osé répondre quand j'ai établi jusqu'à l'évidence ici même qu'il avait différé complètement d'opinion d'avec ses collègues en cette circonstance.

L'honorable ministre des Postes a prononcé une longue harangue qui contenait des allusions plus ou moins opportunes à l'endroit du très honorable chef de la gauche (sir Wilfrid Laurier), qu'on aurait, peut-être, oubliées, si on les avait faites sur les tréteaux publics, ou à Billingsgate, mais je dis que cette attitude à l'endroit de mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) établira devant la Chambre la position où cet homme-là doit réellement se tenir. Monsieur l'Orateur, que mes amis qui appartiennent au parti tory ne croient pas un seul instant que ce défenseur outré de la foi tory, ait toujours été un tory convaincu. Je connais l'honorable ministre des Postes depuis A jusqu'à Z; en disant que je le connais depuis A jusqu'à Z, je suis ce dont je parle. L'honorable ministre me rappelle ce petit animal mentionné quelque part en Droit Romain, que l'on qualifie de comédon dans le langage courant, mais qu'on désigne en Droit Romain sous le nom de salamandre.

En droit Romain, on qualifiait de salamandre ou de comédon, le débiteur frauduleux, parce qu'il pouvait n'agir qu'à sa guise, dans le cas les plus sérieux. Il s'agit ici du ministre des Postes du Canada. A-t-il toujours été un partisan fidèle de l'idée conservatrice? A-t-il toujours entretenu le mépris qu'il exprimait hier à l'endroit du très honorable chef de la gauche? J'affirme à mes honorables amis qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, que je connais l'honorable ministre des Postes depuis environ vingt-cinq ans, de l'ai entendu parler alors qu'il n'était que l'habile, le très humble partisan de celui qui dirige la gauche aujourd'hui (sir Wilfrid Laurier). En 1885, sur la question Riel, celui qui remplit aujourd'hui la fonction de ministre des Postes a abandonné le parti tory, pour renforcer le rangs du parti libéral et pour poser sa candidature à Trois-Rivières, non pas en faveur du parti libéral, mais en faveur du parti nationaliste de ce temps-là.

M. HENDERSON: Le parti libéral-nationaliste. M. LEMIEUX: Et cet homme-là qui a toujours parlé au cours de la dernière campagne de sa loyauté et de son opposition acharnée à la réciprocité, fut un humble partisan de celui quid dirige aujourd'hui l'opposition, jusqu'à ce que le parti libéral en 1911 eût déployé l'étendard de la réciprocité illimitée. En 1887 et en 1891 il a appuyé ce parti. Dans le comté de Lotbinière, il ne posait pas sa candidature en qualité de franc conservateur, mais en celle d'indépendant. Il lui fallait à tout prix pénétrer en cette Chambre—je prenais part à cette élection pour le démaquer—il sollicitait les suffrages des électeurs du comté de Lotbinière en leur disant qu'il voulait arriver à la Chambre des communes en qualité de partisan de mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier). J'en appelle au district de Québec; j'en appelle à mon honorable ami de Lotbinière, le ministre des Postes, qui a été élu à cette Chambre pour appuyer, ainsi qu'il le disait, mon très honorable ami, c'était qu'il avait par trop subi l'influence de M. Sifton dans le cas des écoles du Manitoba. Monsieur l'Orateur, au cours des

dernières élections au mois de septembre, il prononçait un discours dans le comté de Québec où il avait été amené en qualité de candidat par qui? Par M. Laverge. Qu'on me permette de citer l'événement, son organe personnel: "Le 17 septembre, parlant dans le comté de Québec, M. Pelletier a payé un tribut de gratitude à MM. Bourassa et Laverge pour ce qu'il avait fait en faveur de leur pays." Et dans son style ampoulé, avec cette pose tragique qu'il a prise hier et qui nous rappelle Talma ou Coquelin, il s'écriait: "Le peuple vous aime, Laverge, parce que vous avez aimé le peuple. Bourassa et vous-même, Laverge, avez écrit une page unique dans les annales de notre pays. J'ai accepté la candidature, parce que j'avais l'appui d'Armand Laverge." Et parlant de la multitude: "Lorsque vous, messieurs, le 21 septembre prochain, vous m'élirez, vous chanterez la victoire de Pelletier et de Laverge. (Applaudissements prolongés)." Croyez-vous, monsieur l'Orateur, que M. Laverge, le 17 septembre dernier, exprimait des opinions semblables à celles que son partisan a énoncées hier soir en cette Chambre? Nous savons tous—et c'est une question d'histoire et vous-mêmes, monsieur l'Orateur, plus qu'aucun d'entre nous—que la raison pour laquelle M. Laverge s'est séparé du parti libéral provenait en premier lieu des projets de loi de 1905 donnant l'autonomie aux provinces de l'Ouest; il ne voulait pas entendre parler qu'on substituât la disposition No 2 de l'article 16 à la disposition No 1 de l'article 16. De concert avec M. Bourassa, il commença une campagne par toute la province de Québec contre la politique scolaire acceptée par le parti libéral; plus tard, contre les nombreux méfaits dont ce dernier s'était rendu coupable, à son estime, et contre les nombreuses faiblesses qu'il avait relevées dans les rangs du parti libéral. A tout cela il ajouta la politique navale prônée par les libéraux, M. Laverge, dans la province de Québec—et je m'en rapporte au témoignage des membres libéraux de cette Chambre—M. Laverge a dénoncé le gouvernement de sir Wilfrid Laurier sur la question scolaire et sur celle de la marine de guerre.

Et quand mon honorable ami le ministre des Postes se portait candidat dans le comté de Québec, il était imbu des idées, des principes, des professions de foi dont M. Laverge faisait étalage aux yeux des électeurs; ainsi qu'il le disait avec raison à cette assemblée-là, il était partisan de M. Laverge. Quel changement depuis le 21 septembre! Il faut dire cependant, monsieur l'Orateur, que les journalistes nationalistes n'avaient pas toute confiance en mon honorable ami. Je vois que La Croix, qui compte parmi les plus influents des journaux catholiques et nationalistes de la province de Québec, le dénonce de façon brutale. Voici ce que ce journal publiait dans son dernier numéro du 2 mars: "Ce projet de loi ne sera discuté à la Chambre que lundi prochain. Quelle sera alors l'attitude des députés catholiques? Que vont faire les ministres Pelletier, Monk et Nantel? Vont-ils jeter leurs portefeuilles sur la table de leur chef, si celui-ci persiste à ne pas vouloir inclure dans ce bill une clause respectant les droits des catholiques du Kewatin à leurs écoles? Ont-ils même déjà insisté sur ce point? Nous n'en savons rien encore. Les événements qui vont se dérouler aux Communes la semaine prochaine nous l'apprendront. Mais d'un Pelletier, notamment, nous n'attendons rien de bon, rien de viril."

Quebec Central Railway Service Direct Des wagons réfectoires et des wagons salons Pour NEW-YORK Les trains laissent Lévis, Express des Montagnes Blanches S. B. A. M. pour Portland, Sherbrooke et toutes les stations locales, tous les jours excepté le dimanche. EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK S. B. A. M. pour Boston, New-York, Springfield et Sherbrooke, tous les jours. Les wagons-salons pour New-York connectent à Sherbrooke avec ceux pour Boston. Pour les divisions de Claudière et Mégantic, tous les jours excepté le dimanche. N. B.—Le bateau de la traverse part trois minutes avant le départ du train. Le bagage est enregistré à la traversée de Québec où il y a aussi des agents de douane. Pour accommodations dans les chais Pullman, s'adresser au Bureau des bil lets de la ville, 32, rue St. Louis. E. S. Stocking agent des billets pour la ville et le district de Québec, représentant de Thos. Cook Fils, et agent général de steamers.

De l'aveu donc des organes ministériels, s'il y a rappel de la loi de marine Laurier, cela voudrait dire: pas de marine canadienne, mais une marine impérialiste. De l'aveu encore des organes ministériels il n'y aura pas même de plébiscite. C'est le commencement de l'irréalisation des vaines promesses. Quant aux organes ministériels qui parlent ainsi, c'est la "Voix d'Ontario" qui se fait entendre. Et c'est d'ailleurs la voix dominante du gouvernement d'Ottawa. La voix de Québec? Quelqu'un l'entend-il? La voix de l'Événement est étouffée, la voix du Devoir est faible, la voix de l'Action Sociale est muette. La voix timide des trois est enterrée par les rugissements d'Ontario. Les Monk, les Pelletier, les Nantel, jouent un rôle de "chiens couchants" et cessent leur portefeuille malgré qu'il soit hérissé d'épines. La marine de Laurier serait-elle rappelée, ce ne serait que pour y substituer une marine moins canadienne et plus impérialiste. Voilà à quoi auront servi les diatribes des Bourassa et des Laverge, les brailles des Sévigny, qui ont amusé les badands pendant ces dernières années et qui ont exploité leur naïveté. Voilà à quoi se résume, résultat bien amer, toute l'agitation faite en soulevant les préjugés du peuple, en suscitant sa frayeur et en lui inspirant la poltronnerie. Et dire que tout cela s'est fait au nom du patriotisme! Hélas, patriotisme bien mal éclairé, bien mal compris et qui affaiblit considérablement l'influence canadienne-française dans les destinées du Canada. Heureusement que ce n'est pas le très grand nombre d'entre nous de la province de Québec qui ont cru à cette hablerie politique. La plupart de ceux-là comprennent maintenant qu'ils ont été les dupes et que le 21 septembre a été "la journée des dupes."

Marinoscope

Par Mathurin

Enfin! M. Borden a parlé!

Il a répondu, mais... pas à l'avis de motion Sévigny.

Il a répondu, mais... pas à l'interpellation Lamarche.

Mondou... il a répondu à l'interpellation Mondou.

Il a répondu trois fois qui signifient non.

Cela annonce une solution impérialiste," dit le Mail, et on aurait tort d'y voir la promesse d'un "plébiscite", dit le News, deux organes torontois du gouvernement fédéral.

De l'aveu donc des organes ministériels, s'il y a rappel de la

loi de marine Laurier, cela voudrait dire: pas de marine canadienne, mais une marine impérialiste. De l'aveu encore des organes ministériels il n'y aura pas même de plébiscite. C'est le commencement de l'irréalisation des vaines promesses. Quant aux organes ministériels qui parlent ainsi, c'est la "Voix d'Ontario" qui se fait entendre. Et c'est d'ailleurs la voix dominante du gouvernement d'Ottawa. La voix de Québec? Quelqu'un l'entend-il? La voix de l'Événement est étouffée, la voix du Devoir est faible, la voix de l'Action Sociale est muette. La voix timide des trois est enterrée par les rugissements d'Ontario. Les Monk, les Pelletier, les Nantel, jouent un rôle de "chiens couchants" et cessent leur portefeuille malgré qu'il soit hérissé d'épines. La marine de Laurier serait-elle rappelée, ce ne serait que pour y substituer une marine moins canadienne et plus impérialiste. Voilà à quoi auront servi les diatribes des Bourassa et des Laverge, les brailles des Sévigny, qui ont amusé les badands pendant ces dernières années et qui ont exploité leur naïveté. Voilà à quoi se résume, résultat bien amer, toute l'agitation faite en soulevant les préjugés du peuple, en suscitant sa frayeur et en lui inspirant la poltronnerie. Et dire que tout cela s'est fait au nom du patriotisme! Hélas, patriotisme bien mal éclairé, bien mal compris et qui affaiblit considérablement l'influence canadienne-française dans les destinées du Canada. Heureusement que ce n'est pas le très grand nombre d'entre nous de la province de Québec qui ont cru à cette hablerie politique. La plupart de ceux-là comprennent maintenant qu'ils ont été les dupes et que le 21 septembre a été "la journée des dupes."

Les événements se précipitent avec une rapidité étonnante et tout fait prévoir que la vengeance va s'exercer beaucoup plus vite qu'on ne l'avait supposé. Les habileurs d'avant le 21 septembre sentent que ce terrain glisse sous leurs pieds et que tout leur échappe, puisque le temps démontre que toutes leurs promesses étaient vaines. Les feulets de la marine Laurier vont servir à chasser les "voleurs du temple", ceux qui ont abusé de la confiance populaire et qui n'ont même pas eu le souci de leur propre dignité. A mesure que les événements se succèdent, les portefeuilles deviennent de plus en plus "hérissés d'épines," et on assistera bientôt au naufrage des "bateaux politiques" montés par des "rats de cave" comme les Monk, les Pelletier, les Nantel, les Lespérances, les Sévigny et autres. Ce spectacle sera pénible pour les uns, mais les libéraux, c'est-à-dire les patriotes éclairés s'en réjouiront.

Quebec Central Railway Service Direct Des wagons réfectoires et des wagons salons Pour NEW-YORK Les trains laissent Lévis, Express des Montagnes Blanches S. B. A. M. pour Portland, Sherbrooke et toutes les stations locales, tous les jours excepté le dimanche. EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK S. B. A. M. pour Boston, New-York, Springfield et Sherbrooke, tous les jours. Les wagons-salons pour New-York connectent à Sherbrooke avec ceux pour Boston. Pour les divisions de Claudière et Mégantic, tous les jours excepté le dimanche. N. B.—Le bateau de la traverse part trois minutes avant le départ du train. Le bagage est enregistré à la traversée de Québec où il y a aussi des agents de douane. Pour accommodations dans les chais Pullman, s'adresser au Bureau des bil lets de la ville, 32, rue St. Louis. E. S. Stocking agent des billets pour la ville et le district de Québec, représentant de Thos. Cook Fils, et agent général de steamers.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

SERVICE DIRECT

Des wagons réfectoires et des wagons salons

Pour NEW-YORK

Les trains laissent Lévis,

Express des Montagnes Blanches

S. B. A. M. pour Portland, Sherbrooke et toutes les stations locales, tous les jours excepté le dimanche.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK

S. B. A. M. pour Boston, New-York, Springfield et Sherbrooke, tous les jours. Les wagons-salons pour New-York connectent à Sherbrooke avec ceux pour Boston.

Pour les divisions de Claudière et Mégantic, tous les jours excepté le dimanche.

N. B.—Le bateau de la traverse part trois minutes avant le départ du train. Le bagage est enregistré à la traversée de Québec où il y a aussi des agents de douane.

Pour accommodations dans les chais Pullman, s'adresser au Bureau des bil lets de la ville, 32, rue St. Louis.

E. S. Stocking agent des billets pour la ville et le district de Québec, représentant de Thos. Cook Fils, et agent général de steamers.

VIGORA

Est reconnu comme étant une des meilleures préparations pour les chevaux ayant le souffle ou la toux. Son efficacité est prouvée par des milliers de guérisons.

M. J. B. MORIN, Québec.—Je me suis servi de VIGORA avec le plus grand succès. C'est la meilleure préparation que je connaisse pour les maladies des chevaux.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers. Dépositaires, Montréal, Hudon, Hébert, 41, St-Sulpice. — Manufacturier, J. B. MOBIN, rue St-Joseph, Québec.

QUEEN'S HOTEL

JOS. TREMBLAY, PROP.

Plan américain et européen

Repas à toute heure Table d'hôte et à la carte

Liqueurs et vins supérieurs

Coin des rues du Pont et DesFosses

TELEPHONE 2360

EMPLOYEZ LE BARDEAU "SECUAIRE" D'AMIANTE

Indestructible, Incinestible, Imperméable

Aucune dépense d'entretien. N'a jamais besoin de peinture, Ne fend, ni ne craque, ni ne pourrit,

DETRUIT l'œuvre du temps et des saisons, Les brusques changements de température, La durée des édifices et de tous les autres matériaux de toiture.

L'UNIQUE Toiture qui S'AMELIORE en VIEILLISSANT

PRIX TRÈS MODÉRÉS

BOIS D'AMIANTE ONDULE ET PLAT

Demandez nos pamphlets descriptifs ou venez nous voir.

Asbestos Manufacturing Company, Ltd., - Lachine

AGENCE EXCLUSIVE pour L'EST CANADIEN: Casier postal 324. PHILIPPE PARADIS

Edifice Morin, 111 Côte de la Montagne, Québec.

E. JACOT

95, RUE ST-JOSEPH

Etablissement Technique et Esthétique pour Montres, Horloges, Bijouteries, Bagues, Joncs, Argenteries, Optique, Diamants et Pierres précieuses. Travail très soigné. SOUVENIR de QUEBEC.

TELEPHONE 1917

Picard & Bureau

Ingénieurs-Mécaniciens

Bureau privé: 332 rue St-Vallier

Usine: 5 "Liberté" QUEBEC

Pompes à vapeur "alimenteur", "réservoir", "incendie", "air", "air chaud", "circuler", "liquides", "hydraulique"

Élévateur électrique

Élévateur hydraulique et à poutre, Escaliers et Echelles de Sauvetage.

Réparations d'automobiles exécutées avec soin. Toutes machines pour manufactures, réparées ou améliorées suivant les règles de l'art.

ON DEMANDE AGENTS

On demande un bon cocher de première classe, muni de bonnes recommandations. S'adresser au Capt. Victor Pelletier, A. D. C. Hôtel du Gouvernement.

PRESSEUR DEMANDE

On demande un bon presseur de patatons. Bons gages, au No. 221 rue St-Joseph.

AVENDRE

Une belle jument rouge, crin noir, pesanteur environ 1150 lbs, à vendre à bon marché. S'adresser au No. 71 rue Ste-Cecile

LISEZ LA VIGIE

VERSATILITE DE LA FOULE

Par PAUL ADAM

(Revue hebdomadaire—8 janvier 1910)

(suite)

A vrai dire il n'était point de preuves matérielles que l'on pût commenter de manière à établir en toute évidence l'introduction des assassins dans la demeure des victimes par la complicité de cette mauvaise épouse. La série des mensonges, celle des manœuvres pour donner le change sur le mobile de l'assassinat, comme la transformation des bijoux prétendument volés, certes eussent suffi pour justifier l'envoi au bagne d'une pauvre servante tombée dans un si mauvais cas.

L'opinion ne traite pas de même une paysanne et une amie de ministres.

Durant les débats, nul, dans la salle des assises, n'admettait l'innocence; mais nul n'admettait non plus la valeur des charges morales. Presque tous les avocats présents tenaient Mme Steinheil pour complice; mais une complice indenne si les coupables n'étaient pas amenés, convaincus là. A sa tenue vaillante, la prévenue dut cette indulgence des esprits les plus sévères.

Sous le chapeau de crêpe à voiles élégants, le visage un peu flétri par la quarantaine et les angoisses de la prison gardait un masque de couleur assez noble. De profil, d'ailleurs, la figure semble fine, aquiline, nettement linéaire. La face en hexagone est vulgaire, malgré les yeux noirs et arçants, le turban de cheveux sombres. De la beauté séductrice peu de choses subsistent. Il y a le cou, un cou de statue, fesse, poli, robuste, blanc et qui absorbe toute la lumière des grandes fenêtres. Complètement libre dans un corsage ouvert en carré, il rappelle ce que fut la fraîcheur mate de cette tête à l'époque de la jeunesse. Le buste est quelconque, sans vie apparente, au moins, derrière cette pente de crêpon noir. La taille est étroitement saignée. Les hanches s'arrondissent trop. On devine des jambes brèves. Au demeurant, une petite brune courte et potelée, avec des yeux de passion, des joues mûres. Le physique n'inspire guère. Il n'attire pas nécessairement. La coquetterie des gestes, de la voix, des manières a dû séduire; et le vice a su garder. Cantatrice, Mme Steinheil avait ce prestige d'émoi par les vibrations communicatives de son être. Eutôt, coléreuse, opiniâtre et robuste, elle sut apparemment mener les gens faibles et sentimentaux. Tel ce pauvre M. Borderel, chauve, grand, le nez mou, et la mine piteuse, qui garde à la main des gants trop neufs, achetés récemment au Louvre, pour la circonstance, et qu'il agite pendant la récitation de son témoignage.

Voilà l'héroïne. Rien de la belle créature triomphante parmi les luxes des aristocraties. Plutôt une adultère de sous-préfecture lointaine et capable d'afoler, faute de rivales, les commis de l'enregistrement.

Pour suivante, Mariette Wolfe; le type "femme de ménage" dans son expression comique de

vieille paysanne ridée, couturée, sans lèvres, sans cheveux, et recuite par les feux de fourneau; mais une bouche terrible. Et un caractère. Solide, droite dans sa casaque, elle hoche la tête avec la guipure noire et le noeud de soie qui la coiffent, pour nier tout des questions dangereuses. On devine que Mariette sait le réel de la tragédie, mais ne dira rien. Avec une énergie têtue, elle refuse. Peu lui importent les erreurs évidentes de ses négations. Personne ne lui en impose, ni la face noble, altière, impatiente du président, ni l'aspect de ce prétoire, ni cette assemblée d'avocats en robes, ni cette vingtaine de témoins prêts à démentir, ni cette centaine de journalistes adroits et méfiants qui la lorgnent, la dessinent, l'admirent. Là où s'embrouillerait un diplomate machiavélique, là où s'intimiderait un aventurier audacieux, Mariette Wolfe ne bronche point. Elle ne redoute pas les sanctions de la justice. Qu'on ne l'ait pas arrêtée, séance tenante, pour faux témoignage, c'est une des choses extraordinaires parmi celles du procès. Il semblait que les magistrats eussent peur d'une riposte. A supposer que la version des politiques repose sur du possible, cette arrogance de Mariette Wolfe l'attesterait. D'ailleurs Mme Steinheil ne parut pas une seconde craindre les incidents de la déposition. Elle écoutait, à l'aise, sa suivante et confidente. Cette grande paysanne gourde, aux gants de fil noir, ne pouvait-elle lâcher une maladresse, contredire bêtement la thèse de la défense? L'appréhension ne parut pas gêner une seconde Mme Steinheil soigneuse de soi, dans sa stalle, et sûre de la fin. De même quand le fils de la servante, Alexandre Wolfe, s'avancera vers la barre, en balançant sa marche de beau palefrenier aux cheveux d'or, à la moustache en crocs, au teint frais, et aux épaules de mâle. Nulle crainte alors ne flétrit, comme à d'autres moments le visage de l'héroïne. Ce gaillard fut d'ailleurs à peine interrogé. On expédia prestement son récit. On ne lui demanda même pas des renseignements sur le noeud très spécial, dit "de palefrenier", qui terminait la fielle ayant étranglé le peintre. Tranquille, la mère et le fils s'assirent au banc des témoins. Ils se rapprochèrent. Ils chuchotaient. Leurs flans s'accotaient. Une affection profonde unit visiblement ces deux corps d'une même chair, d'une même âme indéfectible.

A la duègne confidente, à son fils "Tête-d'Or", joignons le page, Remy Couillard est un adolescent mûri au corps délicat, et à l'oeil oblique dans une figure pointue. Ces gens, avec une amie coiffée à la "Femme Inconnue", forment le cortège de cette petite dame pour l'annonceur de qui un acteur vint se déclarer assassin, coupable de tout, à la seconde audience,

symbolisant ainsi les étranges sympathies de la rue. Du haut de sa stalle, à la droite d'un agréable guerrier, l'héroïne en deuil dirige les débats, blâme, excuse, pardonne, distribue à ses amants témoins le mépris sec de ses regards. Elle est sûre de la foule qui l'aime.

L'opinion des peuples suivait. Chevaleresques, les journaux, vankees prirent la défense de l'accusée. Par câblogramme, ils infligèrent des semonces au président de Valles. Bien plus, ils mirent la France en demeure de changer son code et ses façons de justice, parce que cette adultère vénaie, et qui l'avoue, fut soigneusement interrogée sur un crime dont elle soupçonne certainement, ou connaît, sans doute, les auteurs protégés par son silence. Le monde entier se levait en sa faveur. Les correspondants parisiens de la *Presse* Ayres huit mille francs de télégrammes sous-marins, tant la farceuse émouvait les âmes argentines.

Or la dame ne dissimula rien de ses vices ni de ses profits. Elle invectiva, de sa stalle, contre les amis qui ne lui donnèrent pas le plus. Et le président d'approuver. Même il fut sévère pour le comte de B..., beau garçon qui, pauvre et demeurant au sixième, n'avait point fait largesses, aux mains de Mariette Wolfe, en faveur de la personne racolée dans le métropolitain. M. Borderel ne fut guère mieux traité par la Cour. Sept mille francs pour ses visites! Peuh, la belle affaire! Quelle ladrerie, monsieur!

Il y a vingt ans, les familles bourgeoises, paysannes et ouvrières eussent tenu cette femme pour une fiéffée coquine. La presse et les foules eussent soutenu cette opinion. Aujourd'hui, de toute cette affaire, quatre ou cinq messieurs, tentés par cette sirène courtaude, sortent à demi déconsidérés, outre le mari qu'on étrangua. Mme Steinheil reçoit, sur le sol anglais, l'accueil respectueux du *Times* et de la *Cité* puritaine. Décidément, les amours lucratives ont conquis le droit à la vénération du monde. C'est un négoce comme un autre et qui mérite protection.

Telle semble la morale de l'histoire Steinheil. C'est aussi la morale présente des foules. La nuit du verdict, elles délèguèrent leurs fanatiques sur la vieille place Dauphine. Ils attendirent devant les escaliers monumentaux, devant la façade du Palais rigoureusement close, dans le rectangle de ses grilles. Jusqu'à deux heures du matin on n'aperçut que les clartés juteuses des hautes baies éclairant le vestibule qui précède les degrés. L'éclat de la salle des assises. Aux piétons emmitoufflés, étudiants, commis, bottiquiers sous casquettes, rapins sous feutres et pèlerines, se mêlèrent, peu à peu, des convives en habit et cravate blanche qu'après dîner les automobiles, les coupés amenèrent. Cette petite place angulaire, ces maisonnettes construites au temps du roi Henri ou à l'époque des Encyclopédistes, avaient rarement vu, par les yeux de leurs habitants

successifs, une semblable impatience en quelques centaines de têtes massées dans la pénombre des terre-pleins. Il y avait là des politiciens anxieux de savoir si la sentence allait, tout à l'heure, approuver les hypothèses de leurs haines polémistes.

Il y avait une jeunesse, esprit frondeur de la France, qui, d'instinct, tenait pour l'accusée contre les juges, contre la Loi, contre le Pouvoir; puisque aucune preuve vraiment matérielle n'avait pu, durant toute une semaine, être invoquée. Cette sorte d'âmes généreuses et rebelles se plait avec enthousiasme à railler la magistrature impuissante, à siffler les prévenus indemnes.

Les amateurs de drames attendaient aussi le dénouement ou la suite au prochain numéro. Quelle que fût l'opinion de chacun, un acquittement laissait le mystère intact; une condamnation, au contraire, éclairait, finissait tout.

Les sentimentaux souhaitaient le pardon pour "celle qui avait aimé, qu'on avait tant aimée." Les familiaux songeaient à la fille qu'un verdict de culpabilité rendrait orpheline et solitaire. Depuis l'avant-veille, les journalistes auscultaient ces diverses émotions de la foule. Dans leurs comptes rendus, dans leurs chroniques, la plupart inclinaient ou se déclaraient en faveur de la veuve. L'une des principales gazettes, au tirage formidable, avait paru, le matin, dans l'entête: *Mme Steinheil est-elle coupable?* En quatre colonnes denses, tous les doutes étaient offerts, toutes les preuves amoindries, effacées, atténuées. Les feuilles d'opposition elles-mêmes avaient omis leurs paragraphes allusoires dénonçant un pacte entre l'accusation et la défense, avec promesse de faciliter l'acquittement si rien n'était révélé du mystère politique enfoui dans les tiroirs de la victime.

Les gens du monde louaient l'énergie de Mme Steinheil pour se débattre au milieu de ses mensonges et de ses péchés. N'est-ce pas un art? Il avait ses admirateurs, cravate blanche et pelisse, ses admiratrices, cheveux dorés et manteaux de zibeline, qui, descendus de leurs automobiles, arpentaient la place devant la façade du mystère. Quand un cycliste emportait du palais la copie des reporters, mille questions l'assaillaient. Vers celui qui cria la nouvelle, il y eut une ruée de toutes les silhouettes agiles. Un moment d'hésitation... puis l'enthousiasme jaillit de toutes les bouches: "Acquittée!", proclamèrent cent visages hagards de coureurs galopant vers les quais, la ville. A peine quelques juront furent-ils émis, de-ci de-là, contre une magistrature trop docile aux ministres, et qui cachait, encore une fois, "la lumière sous le boisseau". Mais l'énorme majorité, soudain, délira comme si la Lorraine était reconquise par une grande victoire de nos troupes. Je vis un petit homme blond bondir trois fois sur place, et brandir son chapeau, pendant qu'il m'avertissait de ce bonheur national. Aux boulevards, une multitude compacte attendait sous le transpa-

rent du *Matin* le résultat. Le nombre de patients dépassait de beaucoup celui des soirs d'élections, quand se joue le destin de la République. Ces milliers de têtes pressées, les yeux en l'air, attendaient, avec une émotion de patriotes exaltés par l'annonce d'une bataille décisive. Absurde et stupéfiant spectacle. Les foules de France n'ont-elles d'enthousiasme que pour souhaiter aux fem-

mes galantes l'impunité de leurs fautes? Pour celles-ci, l'âme de la nation sentimentale vibrerait intensément, ce soir-là.

PAUL ADAM.

CONCOURS de LA VIGIE

1° Quel magasin d'épicerie, faisant le détail, préférez-vous dans Québec?

2° Quelles sont les raisons de votre préférence?

CONDITIONS DU CONCOURS:

1° Joindre à chaque réponse un exemplaire de la VIGIE, contenant l'annonce concours.

2° Fin du concours: LUNDI, 1er AVRIL 1912.

3° Prix à Gagner:

Table with 2 columns: Prize rank and amount. 1st prize \$5.00, 2nd 3.00, 3rd 2.00, 5th to \$1.00 each, 10th to 0.50 each.

4° Les réponses sont soumises au jugement de trois experts — un marchand, un professeur, un littérateur.

5° La Vigie se réserve le droit de publier les réponses primées et les autres.

6° On peut se procurer au bureau de la Vigie des circulaires contenant la présente annonce de concours, ainsi que des copies de notre journal où est publiée cette annonce.

7° Toutes les communications, verbales et écrites, se font à l'adresse suivante:

"CONCOURS"

LA VIGIE,

8, Rue Collins, QUÉBEC.

Téléphone 1889

SUGGESTIONS:

Sans dicter aux concurrents leurs motifs de préférence, nous attirons leur attention sur ce qui suit:

QUALITÉ DES PRODUITS,

POLITESSE DU PERSONNEL,

EFFICACITÉ DU SERVICE,

ÉTALAGE DES MARCHANDISES,

PROPRETÉ DU MAGASIN.

Raisons de la préférence donnée aux établissements pourvus de licence de vente de liqueurs enivrantes, ou à ceux qui n'en sont pas pourvus.

QUESTION D'ÉCONOMIE,

COMPTANT OU CRÉDIT,

SYSTÈME DE BONS.

Les réponses peuvent être rédigées en français ou en anglais. Elles doivent être courtes et substantielles.

PAUL ADAM.

PAUL ADAM.

TABAC CHAMPLAIN

à fumer et chiquer

A L'INSTITUT CANADIEN

Vendredi, 15 mars 1912

La deuxième des quatre conférences de M. René du Roux sur le Roman au XIX siècle. Sujet traité: Le roman réaliste. —Stendhal—Balzac—un stylist: Mérimée.

PLACEMENT AVANTAGEUX

'ACHAT D'UN EOT AU

PARC JACQUES-CARTIER

Constitue le meilleur placement fait sur une propriété à Québec; Situé à proximité du Nouveau Pont Drouin et du Nouveau Marché, il ne peut que suivre la marche ascendante de la valeur de la propriété dans la ville de Québec. PROFITEZ-EN.

600 LOTS sont maintenant en vente à des conditions faciles.

Pour toutes informations s'adresser au soussigné

C. J. LOCKWELL

PRESIDENT-GERANT

88, Rue ST-PIERRE

TELEPHONE 3857

QUEBEC.

Des agents seront sur le terrain de 2 à 5 hrs p. m. tous les Dimanches et jours de fête.

EFFETS DESASTREUX DE LA POLITIQUE CONSERVATRICE

La Gazette, de Montréal, est, comme tout le monde sait, l'un des plus grands organes du parti conservateur. Voici comment, dans son édition de mardi dernier, 12 mars 1912, elle rend compte d'une conférence donnée, à la veille, au Club Canadien de Montréal, par M. R. B. Bennett, député conservateur de Calgary au parlement fédéral.

Les titres d'abord sont particulièrement suggestifs : "Grand danger de l'ouest au reste du Canada ?" "Grand danger du sentiment séparatiste parmi les colons américains." "Le salut est dans les réformes." "Les nouveaux colons de l'Est et la monarchie." "Mais tout est sauvé si l'Ouest veut aller jusqu'à la prochaine élection."

"Bien que conservateur et protectionniste avéré, dit la Gazette, M. Bennett a préché une doctrine fortement teintée de radicalisme, mais contenant un élément de lyrisme envers le Canada et l'Empire."

"Voici maintenant quelques-unes des déclarations de M. Bennett : "Le peuple de l'Ouest se plaint de la taxe, des moyens de transport et du tarif. J'y suis, la majorité des colons actuels, vivant dans l'Ouest et de ceux qui affluent à raison d'un par mille de connaissance très peu l'Est du Canada, et un grand nombre sont imbus d'une haine héréditaire contre les institutions monarchiques. A moins que l'Est ne fasse quelques sacrifices, il y a un réel danger que le sentiment séparatiste aille en augmentant. Il existe une impression de malaise partout, et un désir chez le peuple de faire respecter sa volonté souveraine, comme cela s'est vu par les révolutions et les difficultés qui se sont produites dans tous les pays du monde."

"Et cette impression de malaise, ajoute M. Bennett, s'est manifestée au Canada par un mouvement dirigé par l'Ouest contre l'Est, particulièrement dans les choses de tarif et de transport. Ce que nous avons à connaître, ce n'est pas une théorie, c'est un état de choses, et si nous autres, citoyens de l'Est, nous étions dignes, des traditions de vos ancêtres, vous trouveriez la solution qui ne mettra pas en péril la Confédération qui unit l'Est et l'Ouest par des liens plus forts que jamais."

"Les trois choses que demande l'Ouest sont des moyens de transport, des marchés et une taxe équitable. Il n'est pas étonnant que les colons de l'Ouest désirent avoir des chemins de fer du nord au sud, afin de pouvoir commercer avec les gens des États-Unis qu'ils connaissent bien, plutôt qu'avec les Canadiens de l'Est qu'ils ne connaissent pas du tout. Ce désir est d'autant plus fort que, pour des produits comme le lin et l'orge, ils ont aux États-Unis un marché beaucoup meilleur qu'au Canada, avantage allant jusqu'à vingt centins par minute."

"Le problème est celui-ci : Vous, gens de l'Est pouvez-vous offrir aux gens de l'Ouest quelque chose qui les induise à faire des sacrifices pour édifier une nation, ou devons-nous sacrifier notre existence nationale aux marchés du sud? Êtes-vous prêts à agir, ou à laisser faire jusqu'à ce que la Confédération soit coupée en deux? Si vous êtes décidés à l'action, il faut que les manufacturiers de l'Est proposent leurs établissements dans l'Ouest, quand même cela leur coûterait plus cher, pour que le Canada de l'Ouest ait un marché local comme les États-Unis de l'Ouest en ont un."

Tels sont nos problèmes, conclut M. Bennett. Nous espérons la solution de la génération qui viendra après nous. Si nous pouvons nous maintenir jusqu'à ce que la prochaine génération ait fréquenté les écoles canadiennes et y ait puisé l'éducation nécessaire, avant d'atteindre l'âge de voter, nous aurons sauvé l'Ouest pour le Canada, et, en même temps, c'est une ferme conviction que nous aurons sauvé l'Empire."

UNE REFORME

Le gouvernement provincial a soumis à la Chambre, il y a quelques jours, les résolutions concernant le traitement des membres du service civil. La base de cette réforme est calquée sur celle faite, il y a quelques années, à la capitale fédérale, il y aura classification analogue et une commission composée de cinq personnes choisies parmi les membres du conseil exécutif de la province et les sous-ministres détermineront la subdivision à laquelle chaque officier spécial, employé ou commis, maintenant en fonction, devra être assigné. Les membres de cette commission seront sir Lomer Gouin, les honorables Taschereau, Décarie, McKenzie et M. J. Morin, auditeur de la province.

Dans la première division le minimum et le maximum des traitements seront respectivement comme suit : dans la subdivision A, \$2,300 et \$4,000 ; dans la subdivision B, \$2,000 et \$2,400.

Dans la deuxième division, le minimum et le maximum des traitements seront respectivement comme suit : dans la subdivision A, \$1,600 et \$2,000 ; dans

la subdivision B, \$1,200 et \$1,600.

Dans la troisième division, le minimum et le maximum des traitements seront respectivement comme suit : dans la subdivision A, \$900 et \$1,200 ; dans la subdivision B, \$500 et \$900.

On remarque en outre dans les résolutions que chaque sous-ministre recevra un traitement de \$2,400 pour la première année qui suivra sa nomination, avec augmentation annuelle de \$200 jusqu'à ce que son traitement ait atteint le chiffre maximum de \$4,000, sauf l'assistant procureur-général qui recevra \$4,000 pour la première année, avec la même augmentation annuelle jusqu'à ce que son traitement ait atteint le chiffre maximum de \$6,000.

Le surintendant de l'Instruction publique recevra un traitement de \$3,000 par année, mais ce traitement pourra être porté, par le lieutenant-gouverneur en conseil, à toute autre somme n'excédant pas \$5,000 par année.

Voilà dans les grandes lignes la base de cette réforme désirée par les membres du service et qui est de nature à rajuster les traitements des fonctionnaires civils.

Sir Lomer Gouin a fait remarquer aux journalistes qui l'interrogeaient que les honoraires perçus jusqu'ici par divers officiers seront désormais prohibés, et c'est à cette fin qu'on accordera à l'assistant procureur-général, qui a, en principe, le droit d'exercer sa profession d'avocat, un traitement équivalent à celui d'un ministre.

Les traitements des officiers, greffiers, et autres employés saisonniers feront aussi le sujet d'autres résolutions qui doivent être présentées bientôt.

ont entrepris de déblayer le terrain de ce club de la neige qui le recouvre, afin de pouvoir commencer à pratiquer plus vite.

Nous aimerions à avoir des nouvelles de nos amis levisiens.

Les joueurs du Royal ont formé une société de secours mutuels entre eux avec comme Grand Maître A. Masson, membres à vie les officiers du club. Haut Chef A. Racine, Chefs A. Giguère et A. Breton, Assistants O. Morency, A. Racine, 1ère garde pas encore décidé, 2ème garde R. Depoyre, 3ème garde E. Racine, pourvoyeur V. Gendron, sentinelles A. Gendron, O. Gendron et P. Bouré.

UNE QUESTION

Pourquoi un grand hôtel dans Saint-Roch doit-il recevoir l'encouragement des hommes d'affaires de cette localité?

Nous posons la question. L'autre jour, nous avons parlé de la nécessité d'avoir un grand hôtel dans ce quartier et du site qu'il doit occuper, maintenant nous voulons répondre à la question ci-haut mentionnée.

A notre point de vue, un grand hôtel dans ce quartier mérite l'encouragement des hommes d'affaires de Saint-Roch; parce que le commerce toujours grandissant de cette division, impose sa construction; parce que les bénéfices que retirerait le marchand d'avoir les voyageurs qui lui vendent sa marchandise à la main, lui épargnant aussi une économie de temps, lui aiderait à sauver un montant d'argent assez considérable, qu'il se voit forcé de dépenser, par le temps qu'il met à aller le rencontrer ailleurs; parce que la construction d'un tel édifice sera le signe de l'augmentation commerciale du quartier et par le fait même induira d'autres industries à venir s'établir, donnant ainsi une plus grande valeur à la propriété.

Nous n'essaierons pas de prouver la vérité de notre réponse, nous connaissons trop le sens pratique dont sont doués les hommes d'affaires de Saint-Roch, et leur connaissance parfaite des besoins de leur localité, pour leur faire l'injure de douter un seul instant qu'ils soient capables de le juger eux-mêmes. Donc, il est reconnu que cette chose s'impose et qu'elle mérite de l'encouragement.

D'un autre côté les promoteurs de la compagnie qui sont : l'hon. sénateur Choquette, MM. La Letourneau, M.P.P., Théo. Leclere, Ant. Masson, et L. C. Jacques sont assez connus comme hommes d'affaires, pour ne laisser aucun doute sur le mérite de l'entreprise.

LOUIS-OLIVIER GAMACHE

Pendant une tempête qui avait rendu la mer furieuse, un jeune pilote, ne pouvant plus tenir au large dans sa chaloupe, se jeta, de désespoir, dans la baie de Gamache. Il avait entendu les mille et un rapports qui circulaient sur ce redoutable individu; aussi ne fallait-il rien moins que la crainte d'une mort certaine en pleine mer, pour l'engager à se hasarder dans le repaire du tigre. Il aurait bien voulu rester sur sa chaloupe; mais ce dessein lui paraissait plein de dangers. Gamache était sur la grève et l'invitait à descendre; il était moins périlleux de lui témoigner un peu de confiance que de paraître s'en défier. Après avoir mis sa chaloupe en lieu de sûreté, le pilote s'avance en tremblant vers la maison, où il a été devancé par le maître du lieu. "Soyez le bienvenu," dit celui-ci, en serrant la main de l'étranger. "Je suis bien aise de vous voir. Il y a quel-que temps que je n'ai pas reçu de nouvelles du monde; vous allez m'en donner. Entrez; nous jaserons un peu pendant que la bonne femme nous préparera à souper."

Les premiers regards du jeune homme tombent sur un pan de cloison garni d'armes, depuis le haut jusqu'au bas. Cette vue le

glace; il aurait préféré être couché au fond de sa chaloupe, quand même il eût fallu être ballotté par la mer la plus furieuse; mais il avait donné dans le piège, il n'y avait plus moyen de reculer. Le souper et la veillée se passent assez gaie; le pilote contait de son mieux ses meilleures histoires. Après avoir remercié son hôte, il veut retourner à sa chaloupe pour y coucher. "Non, mon ami, tu ne partiras pas; la mer est trop grosse au large, la nuit est froide et humide; puisque tu ne peux pas sortir de la baie, tu n'iras pas coucher dans ta chaloupe. J'ai en haut un bon coin pour toi. Demain tu partiras si tu es encore en vie." Impossible à l'étranger de rejeter cette invitation pressante, sans offenser celui qui l'a si bien accueillie; il faut s'exécuter. Un escalier étroit et rapide conduit, par dehors, à la mansarde. "Tiens, dors aussi fort et aussi longtemps que tu pourras. Le lit est mou; il y a dans ce lit de plume le duvet de bien du gibier; car, vois-tu, j'ai la main sûre; je ne manque jamais mon coup quand je tire un fusil."

En se retirant Gamache ferme la porte à l'extérieur; il n'y a plus moyen d'échapper à cette main ferme et sûre. Aussi, la prière du voyageur se fait plus longue qu'à l'ordinaire; il veut se tenir éveillé pour le moment où arrivera le danger. Hélas! il est bien jeune encore pour mourir si tôt. Et sa pauvre mère! qui en prendra soin dans sa vieillesse? Il se jette tout habillé sur son lit, se promettant bien de ne pas clore l'œil; mais bientôt, il succombe sous la fatigue et les émotions de la journée, et il dort profondément.

Jusque dans son sommeil, la terreur le suit. Il rêve à travers mille périls, il s'est échappé de la caverne d'un géant; vivement poursuivi, il a devancé son bourreau; il s'est jeté dans sa chaloupe, la voile est hissée; un moment encore, et il est sauvé; quand un coup vigoureux, appliqué contre la cloison, le rappelle à la réalité de sa position. C'est bien Gamache lui-même qui se penche vers lui, et qui tient une lanterne d'une main et un fusil de l'autre. C'est donc bien vrai, tout ce qu'on a dit de cet homme! "Ah! te voilà déjà réveillé! mais comme tu es blême! Je gage qu'on t'a dit que Gamache tuait les gens. Eh bien lâche, je viens te donner le dernier coup!" Il lève le fusil, et le suspend à deux clous enfoncés dans la cloison; puis tirant de sa poche un verre et un flacon d'eau-de-vie, il remplit le verre, boit à la santé de l'étranger, et l'invite à rendre le compliment: "Tiens, prends un bon coup, tu dormiras ensuite; et si Gamache vient d'attaquer cette nuit tu te défendras; voilà, au-dessus de ta tête, un fusil chargé, que je t'ai apporté exprès."

"Eh bien! camarade," dit le maître de la maison à son hôte, en le voyant descendre tout joyeux le lendemain matin, "tu avais peur hier soir; je m'en suis bien aperçu; j'ai voulu te le donner comme quand j'ai été te voir. Tu me connais à présent; et si jamais des peureux te disent que Gamache tue les voyageurs, tu leur répondras qu'ils en ont menti!... Tu vois bien que le diable n'est pas aussi noir qu'on le peint!"

J.-B.-A. FERLAND, Ptre.



HOCKEY

Notre équipe a eu facilement raison du club Moncton.

Les parties de hockey qui se sont jouées en cette ville, entre le Québec, champion de la N. H. A., et de Moncton, champion des Provinces Maritimes, ont résulté en une victoire facile pour nos valeureux champions.

Le score des deux parties a été de 17 à 3 et 3 en faveur des nôtres. Le Moncton a certainement fait tout son possible et a lutté courageusement, mais la qualité de leur jeu était de beaucoup inférieure à celle du jeu des clubs qui font partie de la N. H. A. Nous remercions nos félicitations aux équipiers du Québec.

UNE BELLE MARQUE DE RECONNAISSANCE

Mercredi soir, à la dernière partie entre le Québec et le Moncton, un groupe de fervents admirateurs de notre club a présenté à chaque joueur régulier de notre équipe un magnifique médaillon en or de 14 karats avec le monogramme ciselé de chacun, et les mots "World's Champion N. H. A. 1912", gravés sur le revers, œuvre d'art de la Maison Arthur Paquet, bijoutier, rue St-Joseph, et à chaque "spare" une épingle à cravate, comme marque de reconnaissance pour avoir remporté le championnat. La liste de souscriptions pour ces magnifiques cadeaux avait été ouverte chez M. Edgar Langlois un fervent des sports, qui tient un débit de tabacs rue St-Jean près de la Côte du Palais.

BASEBALL

L'assemblée annuelle de la ligue de baseball

L'assemblée annuelle de la ligue qui devait avoir lieu cette semaine, a été forcément renvoyée à la semaine prochaine, afin de permettre aux membres d'un de nos clubs de vaquer à certains devoirs auxquels nous n'aurions pas voulu qu'ils se fussent soustraits.

Maintenant, avec la semaine qui va finir, nous comprenons qu'ils seront libérés de ces obligations, en plus, nous comptons la saison du hockey finie, et nous ne voyons pas ce qui pourrait empêcher l'assemblée d'avoir lieu. Tous les clubs ont fini leur organisation à part d'un, et celui-ci devrait se mettre immédiatement à l'œuvre afin que nous ayons l'assemblée mercredi prochain.

Quelques-uns diront que nous avons du temps d'ici à l'ouverture

CHEZ LES MAGNATS

Le président Masson, du Royal, est très actif de ce temps-ci. Nous le savons en train, avec l'aide d'hommes d'affaires influents tels que l'hon. sénateur Choquette, MM. La Letourneau M. P. P., Théo. Leclere et L. C. Jacques, de nous bâtir un vaste hôtel qui sera d'une grande utilité pour la population de Saint-Roch, et sera fréquenté par tous les amateurs de sports de notre ville.

CHEZ LES JOUEURS

Brecht du Dixie Camillo se dit en bonne condition pour l'ouverture de la saison. Il a joué au hockey cet hiver pour le Québec Land.

Le président Dionne, du Dixie Camillo, nous a laissé entendre que son club n'entend pas tenir la queue de la ligue.

CHEZ LES JOUEURS

Brecht du Dixie Camillo se dit en bonne condition pour l'ouverture de la saison. Il a joué au hockey cet hiver pour le Québec Land.

Il est rumeur que Joe Malone jouera 1er but pour le Vigier. Le Ross ne se fermant pas, il se peut que d'autres suivent son exemple.

CHEZ LES JOUEURS

E. Latulippe, A. Bernard, P. Latulippe, E. Pelletier du C. B.

AU PUBLIC

Nous donnons ci-dessous une liste complète des dépôts où la Vigie est en vente : G. A. Groudin, 57-61 Buade. A. Langlois, 24-26 Côte Lamontagne. T. Burns, 63-65 rue Buade. E. Langlois, 42 St-Jean. J. E. Walsh, 11 St-Jean. J. E. Gauvin et frère, 76 St-Jean. P. J. Evoy, 141 St-Jean. Auditorium. L. P. Lavergne, 213 St-Jean. T. H. O'Neil, 248 St-Jean. J. L. Dussault, 350 St-Jean. A. Julien, 436 St-Jean. M. Gingras, Coin Richelieu et St-Claire. Frs. Baker, rue Ste-Claire. N. Thibault, 171 D'Aiguillon. A. Vallières, 26 Côte d'Abraham. Morin et Emond, 142 Côte d'Abraham. Champlain Book Shop, 346, St-Jean.

Gédéon Dussault, 48-50 St-Joseph. A. Poliquin, 140-142 rue du Pont. A. Beaudoin, 76 1-2 St-Joseph. Jos. Côté, 179 St-Joseph. J. E. Giguère, 233 St-Joseph. A. Guay, 283 St-Joseph. J. Paquet, 299 1-2 St-Joseph. A. Crépin, 319 St-Joseph. A. Lortie, 331 St-Joseph. G. Jobin, 390-392 St-Joseph. Club Artistique, 452 St-Joseph. Club National, 445 St-Vallier. F. Clément, 785 St-Vallier. Mde E. Nicole, 1131 St-Vallier. J. E. Brousseau, Coin des rues St-Olivier et Deligny. A. Ferland et Cie, Dépôt du Québec-Montmorency. O. Roy, 255 St-Paul. Peter Bowen, marchand de tabac, 295 rue St-Paul. Aussi sur les bateaux traversiers, gates de chemin de fer, et sur les trains laissant Québec et Lévis le matin.

TABAC CHAMPLAIN A Turner et Chiquet

NOUS avons toujours la meilleure marque de charbon dur Anthracite, Chesnut, Stove, Egg et pour fournaise. Nous avons aussi en stock le célèbre charbon à engin bien sâssé de la mine Inverness. Ces charbons vous sont offerts à des prix défilants toute compétition. Une visite est sollicitée.

DESJARDINS & CIE. 209, rue St-Paul Marchands de Charbon Telephone Bureau - - 3533 Jetée Louise 4168

Téléphone 1146 Maison fondée en 1875 La Maison E. ROUMILHAC 48 et 50 COTE DU PALAIS Possède un grand choix de Sardines françaises à l'huile et à la tomate, Royans à la Vatel, Filets de harengs, Thon à l'huile, Petits pois et haricots verts, Asperges entières en boites. Elle se recommande également pour ses vins de BOURGOGNE et de BORDEAUX de qualité tout-à-fait supérieure.

Maison E. ROUMILHAC 48-50, Cote du Palais, QUEBEC

LAURENT MOISAN Manufacturier de Marbre Artificiel 946-950, rue St-Valier - - - - - QUEBEC. Yanteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion Piedestaux Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchers en Linoéum Royal, etc. etc. Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Coulage du plâtre recevront une attention toute spéciale Exécution prompte à des prix très bas. TEL. 3261. Une VISITE est RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE

ROSE QUESNEL TABAC FUMER DOUX & NATUREL ROSE QUESNEL TABAC FUMER DOUX & NATUREL ROSE QUESNEL TABAC FUMER DOUX & NATUREL

L'EVENEMENT, L'ACTION, ET L'ACTION SOCIALE

Audace, mensonge et lâcheté. Voilà les caractéristiques de l'Événement, de Québec, l'organe personnel de M. Pelletier, le ministre des Postes à qui, par déce-

Dans son édition de lundi dernier, 11 mars 1912, l'Événement public ce qui suit, en dépêche de Montréal:

"Le journal de M. Jules Fournier, 'l'Action', donne absolument raison au premier ministre du Canada, l'hon. M. Borden, dans ses prétentions sur la question du Keewatin."

Nous n'attachons pas plus de valeur qu'il ne faut à l'opinion de M. Fournier, mais ce n'est pas une raison pour nous empêcher de dévoiler la canaillerie qui se dissimule sous cette dépêche.

Voici exactement ce que contient l'Action, du 9 mars 1912, sous le titre "La reculade" et avec la signature "Jules Fournier":

"Pourrions-nous, après cela, blâmer M. Borden, nous disons M. Borden et non pas M. Monk ou M. Pelletier et nous en donnerons tantôt la raison, — pourrions-nous blâmer M. Borden et ses collègues anglais de n'avoir pas voulu, pour ces droits douteux, risquer leur existence politique? On sait comment un autre ministre conservateur fut récompensé jadis de sa sollicitude à l'endroit des minorités catholiques. Le ministre Tupper, en 1896, voulut rendre justice aux catholiques du Manitoba; il gagna par là d'être balayé du pouvoir grâce au vote compacte de la Province de Québec contre lui. En face de ce fait d'histoire, nous pardonnons à M. Borden de n'avoir pas été tenté de répéter en 1912, à l'intention des catholiques du Keewatin, le sacrifice accompli en 1896 par M. Tupper à l'intention des catholiques du Manitoba."

Mais plus loin, au cours du même article, M. Fournier flagelle les collègues de M. Borden:

"Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'on pourrait fort bien ne pas tenir au ministère Borden un compte trop rigoureux de son projet de loi, si M. Borden était seul en cause, dans cette affaire, avec ses collègues anglais. De la part d'un ministère exclusivement anglais, pareil acte s'expliquerait tout seul."

Mais il se trouve que M. Borden est aujourd'hui entouré, non pas de vieux bleus, mais de M. Monk, de M. Pelletier, de M. Naudet!

Or, voilà quinze ans que ces trois hommes accusent M. Laurier d'avoir vendu son âme en n'imposant pas au Manitoba une loi rétrograde!

Voilà quinze ans qu'ils répètent à tous les échos de la Province de Québec que M. Laurier est un "traître" et un "lâche" parce qu'il n'a pas traité les minorités suivant leurs droits, prétendus ou réels!

Voilà quinze ans qu'ils promettaient d'enfin rétablir, — eux! — dès leur retour au pouvoir, la justice au Manitoba, dans la Saskatchewan, dans l'Alberta, — partout!"

N'y a-t-il pas de l'impudence, de la part de l'Événement, à ranger M. Fournier et son journal parmi les défenseurs de la politique du cabinet Borden, après cette diatribe à l'emporte-pièce?

D'un autre côté, c'est l'Action Sociale qui, à deux reprises, convaine l'Événement de mensonge. "Nous savons", dit l'écrivain de l'Action Sociale dans une première-Québec du 13 mars 1912, nous "savons" que l'Événement fait erreur lorsqu'il dit que pas une voix autorisée n'a osé prescrire aux ministres leur devoir. "Nous avons la preuve du contraire."

Donc, d'après l'Action Sociale, organe couronné de l'opinion catholique à Québec, les ministres ont été instruits de leur devoir par "une voix autorisée". L'aveu en est précieux et devra être retenu. Il est malheureux tout de même que la presse catholique, de toutes les nuances politiques, n'ait pas plus tôt connu cette attitude de l'autorité religieuse. Ce qui est plus malheureux encore, c'est que l'Action Sociale, la connaissant, se soit contentée d'entasser des arguments et des arguties au hasard de la plume.

Il n'en est pas moins vrai que l'Événement trompe grossièrement et sciemment ses lecteurs quand il prétend que les ministres catholiques du cabinet Borden

n'ont pas été informés des intentions du clergé.

L'autre mensonge est contenu dans cette affirmation de l'Événement, du 12 mars 1912 que "nos ministres ont pourtant fait des efforts énergiques afin d'obtenir que le bill contient une clause de garantie." L'hon. M. Monk, répond l'Action Sociale, déclarait hier soir: "Les ministres canadiens-français n'ont pas supplié leurs collègues anglais d'insérer dans le bill une clause au sujet des écoles séparées."

Comment expliquer cette contradiction, à moins de dire que M. Monk, malgré l'état d'énervement dans lequel il se trouvait quand il a prononcé ces paroles en Chambre, a exprimé la vérité, et que c'est l'Événement qui blague le public?

Voilà où en est la presse officielle et officieuse qui supporte l'administration Borden. Où cela nous mènera-t-il?

LA TEMPERANCE A LEVIS

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la contre-partie de ce que nous avons publié, la semaine dernière, au sujet du mouvement de tempérance dans la ville de Lévis.

Des renseignements positifs nous permettent d'affirmer que les amis de la tempérance à Lévis sont les gens les plus raisonnables du monde. Ils ne touchent pas aux vieux licencés. Seulement, comme il y a trop de licencés à Lévis (13 licencés d'épicerie quand il n'y en a que 5 à Sherbrooke qui a trois fois la population de Lévis) ils demandent au moins qu'on n'accorde pas de nouvelles licences. Assurément, ce n'est pas trop exiger.

Les requêtes en opposition n'étaient dirigées que contre les nouvelles "licences" M. J. A. Gagné, dont nous avons mentionné les griefs dans notre édition du 9 mars, a déjà fait plusieurs demandes de licence au Conseil, depuis quatre ou cinq ans. La requête en opposition a été signée pour mettre fin à son insistance. Cette requête comportait environ 140 signatures. En supposant qu'une vingtaine de noms aient été retranchés par des moyens plus ou moins avouables, il y a encore une marge qui indique que l'opinion publique est hostile à l'octroi de cette licence nouvelle.

Ce sont des citoyens respectables de Lévis qui se sont chargés de recueillir les signatures des contribuables, et nous avons la preuve que les choses se sont faites honnêtement. Il est probable que toute cette affaire va venir devant les tribunaux, et le public saura à quoi s'en tenir.

Pour le moment, la Vigie se fait un devoir de déclarer que l'attitude des amis de la Tempérance et celle du Conseil de ville de Lévis lui paraissent justifiées par l'intérêt public.

POUR LE COLON

Le gouvernement de cette province, soucieux d'accroître le mouvement de colonisation, a soumis à la Législature, ces jours derniers, un amendement à la loi des Terres de nature à faciliter davantage la tâche du colon, en lui accordant des droits qui devront être fort appréciés, et de façon à le protéger contre toute tendance de spéculation préjudiciable à l'expansion nationale.

L'hon. M. Allard a proposé que la prohibition d'aliéner un lot en vertu de la loi de 1909 n'ait plus d'effet dès que les lettres patentes auront été émises, au lieu d'être en vigueur pendant cinq années à compter de la date du billet de location.

Le chef de l'opposition a proposé en amendement que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale: "Mais tout en consentant à cette résolution, cette Chambre regrette que le gouvernement ne lui propose pas plutôt de faire disparaître complètement la prohibition d'aliéner de la loi de 1909 afin que le colon puisse, comme tout autre citoyen, disposer à son gré de ce qui lui appartient."

Après quelques remarques de M. Tellier à l'appui de cette motion d'amendement, l'hon. M. Allard a démontré que cette prohibition d'aliéner était décrétée dans le but de protéger le colon de bonne foi contre sa propre faiblesse de vendre pour une bagatelle le domaine à lui concédé, et pour l'engager à remplir ses obligations.

En vertu de la loi existante le colon ne peut vendre son lot avant l'expiration de cinq ans à compter de la date du billet de location. D'après l'amendement à la loi, le colon pourra dorénavant vendre son lot dès qu'il aura obtenu ses lettres patentes. Le résultat est que si la lettre patente émane trois ans après la date du billet de location, le colon pourra vendre au bout de trois ans.

L'amendement proposé par M. Tellier a été rejeté par un vote de 33 à 8.

Il arrive parfois qu'un colon, même de bonne foi, au début, se laisse séduire par des offres qu'il croit alléchantes, et abandonne sans profit, parce qu'il n'a pas encore de titre parfait, le domaine à lui concédé.

En vertu de l'amendement en question, le colon pourra obtenir un titre parfait dès qu'il aura rempli les conditions d'établissement, et disposer de son lot, non au rabais ou à perte.

LE GOUVERNEMENT FEDERAL ET QUEBEC

Défions-nous

Les journaux quotidiens annoncent que, cette semaine encore, les commissaires du havre de Québec, accompagnés du secrétaire et de l'ingénieur, sont de nouveau partis, en pèlerinage à Ottawa, dans le but de déterminer l'action définitive du gouvernement en ce qui concerne les travaux publics qui tombent sous leur juridiction. C'est probablement pour recevoir une réponse aux demandes qu'ils ont déjà formulées lors de la conférence qu'ils ont eue avec les ministres, il y a quelques semaines.

La Chambre de commerce a l'œil ouvert sur ces négociations et nous avons confiance que nos hommes d'affaires ne laisseront pas languir les choses. A leur retour d'Ottawa, les commissaires du havre devront faire connaître au public le résultat de cette nouvelle démarche, qui s'explique vu l'importance des intérêts en jeu, mais qui prouve en même temps que les problèmes à résoudre sont, de leur nature, complexes et difficiles.

Il importe de ne pas oublier que trois conditions sont essentielles à la réussite des projets qui intéressent la population de Québec, et ces trois conditions sont: 1. L'intérêt général du Canada; 2. La bonne volonté des membres du gouvernement; 3. L'état des finances, joint à la nécessité de pourvoir aux dépenses du même genre dans les autres parties du pays.

Il a fallu bien des sollicitations et des démarches, sous l'ancienne administration, pour faire décréter d'utilité publique les travaux du port de Québec. Le changement d'orientation politique du nouveau gouvernement et les intérêts personnels de l'honorable M. Pelletier ont tout remis en question, c'est incontestable pour tous ceux qui voient clair. Chacune des décisions du cabinet Laurier est suspecte aux yeux du cabinet Borden, et cela explique les délais et les cahoteries dont s'écrit même un organe aussi foncièrement Tory que l'est le Chronicle, de Québec. De plus, M. Pelletier prétend avoir la haute main sur tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte au patronage de la ville et du district de Québec. Pas un homme de bonne foi, dans notre monde des affaires, ne peut nier que la pression personnelle de M. Pelletier, non pas dans l'intérêt public mais pour des fins de spéculations, se fait sentir partout. C'est même un sujet d'inquiétude et de révolte parmi ses propres partisans.

A ce propos, on nous raconte que MM. Verret et Fiset, deux conservateurs connus qui siègent comme échevins au conseil de ville, ont manifesté leur étonnement et leur indignation d'apprendre que M. Pelletier s'opposait à la convocation d'une assemblée publique des citoyens de Québec, pour discuter la question du site de la cale-sèche, de première classe qu'il s'agit de construire dans le voisinage immédiat de la ville. Que vont faire maintenant ces deux échevins? Vont-ils renoncer au bénéfice de leur motion adoptée par le conseil de ville à l'effet de convoquer cette assemblée publique? S'ils y renoncent, c'est qu'ils ont subi une pression du dehors, une pression politique, et cette pression ne peut être autre que celle du ministre des Postes lui-même.

Il faut que les contribuables sachent à quoi s'en tenir dans cette affaire. Nous affirmons que l'hon. L. P. Pelletier a lui-même manifesté son opinion que cette convocation des citoyens était prématurée. Nous affirmons, de plus, que MM. Verret et Fiset ont dé-

claré qu'ils ne s'occupaient pas de faire plaisir à M. Pelletier, mais qu'ils entendaient faire leur devoir jusqu'au bout. Pourquoi restent-ils en chemin, c'est ce que le public a le droit de savoir. En honneur et en justice, ils sont tenus de forcer la main au maire, et, si ce dernier refuse de mettre à exécution la résolution du conseil de ville, MM. Verret et Fiset doivent prendre l'initiative de convoquer eux-mêmes cette assemblée publique. Ils auront des auditeurs, beaucoup d'auditeurs, qu'ils en soient convaincus.

Il n'est pas trop tôt pour savoir exactement où en est la ville de Québec dans ses entreprises qui dépendent du gouvernement fédéral, en ce qu'elles sont d'utilité générale pour tout le Canada. La Commission du havre, la Chambre de commerce, le Conseil de ville, voilà les trois autorités officielles représentant les intérêts de Québec. Comment se fait-il que pas un citoyen, du haut en bas de l'échelle, après six mois du régime nouveau, ne connaît l'attitude du gouvernement et celle de l'hon. M. Pelletier, ni au sujet de la gare terminale du Transcontinental, ni au sujet des usines de la marine, ni au sujet de l'écluse au creusement de la rivière Saint-Charles, ni au sujet de la cale-sèche, ni au sujet des quais à eau profonde? Tout cela est dans la main d'un seul homme, et, à bien regarder, il est facile de voir, dans la main de ce même homme, plusieurs de nos hommes publics. Défions-nous, comme nous l'écrivons ailleurs. Louis-Philippe Pelletier est une bibite vicieuse, il vient de le prouver dans la question des écoles du Manitoba, avec un cynisme qu'il a déjà révélé pour ce qui intéresse plus particulièrement Québec. C'est le même L. P. Pelletier, jusqu'à ces derniers jours intéressé comme directeur du Merger Forget, qui vient de démissionner et s'est fait remplacer par son neveu et son associé professionnel, l'avocat Baillargeon, son homme à tout faire.

La bonne volonté des ministres et en particulier du ministre des Postes, Québec ne l'a pas et ne peut pas l'avoir, à moins d'en passer aux conditions de M. Pelletier et de servir ses intérêts, politiques ou autres. Voilà ce qui est clair. La plus grave erreur serait de croire qu'on vient à bout de gens comme ceux-là avec des courbettes et des démarches officieuses. Il s'agit de liquider la situation au grand jour. Quand un homme public a plusieurs fois manqué de parole — et c'est le cas de M. Pelletier — il ne faut plus croire à cette parole, et le traiter comme suspect et dangereux.

N'attendons pas que le gouvernement Borden ait gaspillé, comme il a commencé à le faire au moyen d'un règlement financier scandaleux en faveur du Manitoba, le splendide surplus du gouvernement Laurier, ni que les revendications de l'Ouest et des provinces maritimes en soient rendues à l'état de révolte, comme tout l'Indique, pour exiger notre part légitime de l'argent public. Il est déjà tard, mais ce serait une trahison pour notre ville de croire aux promesses d'un ministre déjà moribond. Ce sont des actes immédiats qu'il faut, et nous espérons que les citoyens chargés de surveiller les intérêts de Québec vont y voir sans délai.

Nous persistons à croire qu'une assemblée publique des citoyens de Québec, pour discuter la situation générale qui nous est faite par les manigances du ministre des Postes, aurait sa raison d'être. M. Pelletier en a une peur bleue; c'est bon signe.

Comme le dit l'Action Sociale, en parlant de la trahison flagrante de M. Pelletier dans la question des écoles: "Nous nous bornons à tenir compte des faits, et ils sont peu rassurants."

LE CONCOURS DE LA VIGIE

Nous recevons d'une jeune fille la lettre suivante: "Monsieur, — N'y aurait-il pas moyen de faire quatre classes dans votre concours? L'homme préfère le magasin où il peut acheter rapidement, sans avoir à débattre le prix des marchandises. Il n'a pas de temps à perdre. La mère de famille, maîtresse de maison, calcule son affaire, par économie, et aime à se rendre compte de la qualité des denrées. Elle a besoin de compter sur la patience et la bonne volonté du fournisseur et de ses aides. La fillette et le petit garçon ont leurs préférences pour le magasin du coin, qui se recommande par la variété et le bon marché des bonbons. Quant à nous, les jeunes filles, nous reprocheriez-vous d'avoir un faible pour l'épicerie... célibataire?"

Qué diriez-vous de l'idée de faire quatre concours dans un? Il y aurait la catégorie des hommes, des femmes, des jeunes filles et des enfants.

Notre très dévouée, E. P.

Réponse. — L'administration de la Vigie apprécie la haute valeur de la suggestion de sa correspondante, tout en regrettant de ne pouvoir l'accepter. Nous essaierons d'en faire prochainement notre profit, à l'occasion du concours qui suivra immédiatement celui-ci.

Nous avons reçu quelques charmantes contributions à la page du "Concours de la Vigie." Un médecin de la campagne nous écrit: "Ma maison, c'est celle de l'épicerie... Il n'y a que là qu'on me remplit à la lettre les commandes que j'expédie par la maille... Jamais un produit inférieur. Jamais une bouteille cassée. Ce n'est pas comme chez... le misérable!"

Un client de Limoilou nous dit que, pour lui, il n'y a pas d'épicerie comme... C'est là, dit-il, que je me procure le meilleur café de la marque..."

Une priseuse se plaint amèrement des épiciers de son voisinage. "Le tabac à priser est bien rare, je vous assure. Pour en avoir du bon, je suis obligée d'aller chez... dans le faubourg Saint-Jean. Comme je demeure à Saint-Roch, ne pourriez-vous pas m'indiquer un magasin où je pourrais m'en procurer de bonne qualité, sans trop me déranger?"

On dit que Son Honneur le lieutenant-gouverneur enverra, le 23 du courant, mander l'Orateur de l'Assemblée législative pour procéder aux cérémonies de la prorogation.

On dit que l'opposition est lasse de lancer ses coups d'épée dans l'eau, après plus de mois d'effort contre le gouvernement.

On dit que jamais, dans l'histoire parlementaire de la province, session aussi fructueuse il n'y a eu, au point de vue de la quantité et de l'importance des mesures.

On dit que mardi prochain la Chambre aura deux séances par jour. C'est un signe des temps, un signe de fin de session.

On dit, et c'est la rumeur courante, à la tribune des journalistes et dans les couloirs, que la dissolution des Chambres pourrait bien suivre de près la prorogation.

On dit que, malgré ses vantardises, ses parades et ses bravades, l'opposition part désemparée, comme fort distraite par ce qui se passe à Ottawa, ne se sent guère courageuse.

On dit que M. Bourassa, député de Saint-Hyacinthe, l'éternel distrait de ce qui se passe à Québec, maintenant qu'il y est, ne briguera plus les suffrages des électeurs de cette province en vue de siéger à l'Assemblée législative.

On dit qu'il est contraint de reconnaître la supériorité de celui qu'il croyait pouvoir terrasser, sir Lomer Gouin. Il va donc s'en retourner. "P'tit Jean comme ci-devant," après avoir fait ressortir et apprécié davantage toutes les grandes ressources intellectuelles, toutes les qualités éminentes du premier ministre de cette province.

On dit que l'opposition a été cruellement déçue par le cours de la semaine d'une défection inattendue, celle de M. Pennington, député conservateur de Mégantic, qui, dans le temps d'une même séance, a voté deux fois consécutives avec le gouvernement sur des motions de non-confiance.

On dit que M. Sauvé, député de Deux-Montagnes, reconnu pour son fanatisme politique et son étroitesse de jugement, et qui occupe le siège avoisinant celui de M. Pennington, a été fort vexé, et a tourné le dos à son collègue qui fait preuve d'un large esprit public.

On dit que M. Plante, député de Beauharnois, n'est pas un brave; il y aurait déjà un commencement de preuve par le fait que c'est encore un célibataire. On affirme qu'il s'est "sauvé" pour ne pas voter contre une mesure, celle de l'amélioration de la voirie rurale, qu'il approuve in petto.

On dit qu'il s'appelle Arthur, ce M. Plante. On a failli se méprendre à un moment donné,

quand cette fuite du député de Beauharnois faisait le sujet des sauteseries. "Arthur s'est sauvé!" disait-on, et on croyait qu'il s'agissait de M. Arthur Sauvé, député de Deux-Montagnes.

Ce n'est pas la fin de la session", fait remarquer gravement sir Lomer Gouin pour réprimer cet abus et garder à l'honneur le décorum qu'elle a généralement.

MM. Sylvestre et Lavergne s'amusaient fréquemment en Chambre à lancer des javalots à droite et à gauche. Cela donne une

Les Prévoyants du Canada

ASSURANCE "FONDS DE PENSION" FONDÉE EN 1909

Table with 3 columns: Sections établies, Sociétaires actifs, Parts de pension, Actif du Fonds de Pension. Rows show data for 31 déc. 1909, 31 déc. 1910, and 30 sep. 1911.

La progression ci-dessus parle eloquemment du passé; en 1911 l'actif du Fonds de Pension seul s'est augmenté de 121 p. c. sur les deux premières années réunies. Nous demandons à ceux qui savent compter, de continuer la progression pendant vingt ans, et de nous dire le chiffre du capital énorme dont disposeront Les Prévoyants du Canada lorsque le temps de payer des rentes sera venu.

Ne vous privez donc pas, vous et vos enfants, de profiter de la belle occasion qui s'offre de vous créer une pension aux meilleures conditions possibles.

ANTONI LESAGE, Gérant. Bureau-chef: 139, rue St-Pierre, Québec. A Montréal, chambre 22 édif. La Patrie.

CROISIÈRES DANS l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. HONE & RIVET. Agence générale de voyages. 21, RUE BUADE, QUEBEC. 9 Boulevard St-Laurent, Montréal. 5 rue de Rome, Paris, France.

L. D. BLAIS. Ci-devant chez, BOSWELL & BROS. Comptable, liquidateur, agent d'immeubles, et marchand à commission. Compromis entre créanciers et débiteurs, règlements de faillites et administration de succession. Bureau: 125 rue Dorchester, TEL. 4148 — QUEBEC.

Empire No 2. Le Clavigraphe "EMPIRE No 2" suit l'"EMPIRE No 1". Durant de longues années, les experts de la Williams Mfg. Co. ont étudié toutes les améliorations qu'il soit possible d'apporter aux clavigraphes. Ils ont ensuite étudié comment ces améliorations pourraient s'appliquer à l'EMPIRE. Une étude sérieuse les a convaincu qu'il est impossible d'améliorer les principes de construction de l'EMPIRE. Mais on a ajouté, de temps en temps, à tous les clavigraphes, des traits nouveaux-ajoutés grossièrement, en beaucoup de cas, aux vieux comme une arriére pensées. Les efforts de la "Williams Mfg. Co." les ont réunis ces idées et les ont incorporées, comme partie intégrale de l'EMPIRE No 2, dont la construction est nouvelle du tout au tout et qui est maintenant offert au public. Demandez la brochure illustrée donnant les détails complets. CLEMENT & CLEMENT. J. R. Chaloult, Prop. Québec. Phones: 1422, 1534.

Image of a typewriter with the text "Empire No 2" and "Le Clavigraphe 'EMPIRE No 2' suit l'EMPIRE No 1'".